



Philosophie & Management asbl

Compte-rendu du séminaire
« *Est-il responsable de confier le sort de notre planète
aux marchés ?* »

Arnaud van Waeyenberge

Compte-rendu

20.11.2010

« *Est-il responsable de confier le sort de
notre planète aux marchés ?* »

Arnaud van Waeyenberge



Philosophie & Management asbl

Compte-rendu du séminaire
« *Est-il responsable de confier le sort de notre planète
aux marchés ?* »
Arnaud van Waeyenberge

TABLE DES MATIERES

Introduction	3
Chapitre I. Comment réguler la pollution ?	5
Alternatives juridiques	5
Pigou ou taxation sur l'environnement	6
Histoire des permis de polluer.....	8
Théorème de Coase	8
John Dales : système des quota de pollution.....	10
L'intérêt des droits de polluer échangeables?.....	12
Chapitre II. Quelle solution fut retenue à Kyoto ?	13
Chronologie de la politique climatique internationale.....	13
Destin d'une théorie	15
Système de Kyoto : les principes	17
Chapitre III. Les mécanismes de flexibilité ou la création de marché	20
Trois problèmes de flexibilité.....	22
Chapitre IV. Quel système d'allocation de ces quota doit-il être mis en place ?	24
L'exemple européen	30
Dispositif : mise en place de trois périodes.....	32
Dispositif de la Commission Européenne	34
Chapitre V. Glissement de la lutte contre le réchauffement climatique vers la finance carbone.	35
Naissance des intermédiaires financiers.....	35
Les différents types d'intermédiaires financiers.	38
Facteurs de détermination des prix.....	40
Chapitre VI. Vers un marché global. ?	42
Chapitre VII. La financiarisation de la lutte contre le réchauffement climatique est-elle souhaitable ?	44
Le marché de la norme.....	44
Quelle place désirons-nous donner à l'économie dans nos sociétés ?	47
Le quota : un Objet Juridiquement Non Identifié ?	58
Conclusion d'Arnaud van Waeyenberge	66



Philosophie & Management asbl

Compte-rendu du séminaire
« *Est-il responsable de confier le sort de notre planète
aux marchés ?* »
Arnaud van Waeyenberge

Introduction

Arnaud van Waeyenberge est professeur à l'ULB, il travaille avec Benoît Frydman et fait partie du centre Perelman¹. Il s'intéresse plus particulièrement au paradigme du droit global.

La mondialisation a impliqué des changements de perception et de manipulation du droit. Ce droit global ne relève pas du droit international classique.

C'est nouveau et ces chantiers peuvent aussi bien s'appliquer à la Responsabilité Sociale qu'à L'Union Européenne (UE), qu'à la privatisation du droit de la guerre (le mercenariat), qu'aux droits de l'homme tant au civil qu'au pénal. Il y aujourd'hui toute une série de procès qui ont lieu à des endroits différenciés de l'endroit où ils ont été commis.

Arnaud van Waeyenberge propose d'avoir ce matin une formule ouverte, mais de donner un minimum de données techniques avant de lancer le débat.

Que vous croyiez ou pas au réchauffement climatique, la réponse va dépendre de votre vision politique et de la place que vous accordez au marché. Quoiqu'il en soit le réchauffement a été prouvé au niveau scientifique. Mais d'aucuns se posent des questions sur sa causalité et sur la manipulation possible de certains chiffres.

Intervention 1 : dans le calcul des GES, qu'est-ce qu'il n'y a pas ?

Il n'est pas tenu compte de la vapeur d'eau. Nous avons tous entendu parler de l'effet du battement d'aile du papillon qui peut provoquer un ouragan à des centaines de kilomètres de là.

Dans ce qui est perçu aujourd'hui, il n'est pas tenu compte des lois de la thermo – dynamique.

N'oublions pas les questions d'ordre éthique en rapport avec les chiffres de la démographie.

¹ Centre de philosophie du droit rattaché à l'université. Perelman a remis au goût du jour la rhétorique appliquée à des problèmes concrets. Ce centre existe depuis 50 ans et travaille selon une méthode qui n'est pas celle de l'université. Leurs études n'ont pas un but métaphysicien. Ils ne s'interrogent pas sur ce qu'est le bien ou le mal. Ils ont une approche pragmatique appuyée sur la technicité : qu'est-ce que le monde nous enseigne ? Après ils n'ont pas le recul, mais ils font appel à des philosophes tel que Kant ou Hegel pour avoir une lecture critique.



Philosophie & Management asbl

Compte-rendu du séminaire
« *Est-il responsable de confier le sort de notre planète
aux marchés ?* »
Arnaud van Waeyenberge

La terre a déjà connu des périodes de réchauffement et de glaciation. Alain Hubert à une de ces conférences disait d'ailleurs que la terre n'a pas de problème, mais que les hommes qui vivaient sur elle, oui.

Le GIEC², malgré qu'il soit composé de groupes d'experts et de politiques, a connu un scandale fin 2009 alors même que ce groupe avait déjà tiré la sonnette d'alarme dans les années 80. Il faut savoir que les contradictions relevées dans le rapport par les journalistes sont de la vaste blague car elles relèvent d'imprécisions sur des notes en bas de page qui se contredisent 300 pages plus loin...

C'est en 90 que le responsable des GES³ a été centré sur le dioxyde de carbone. En réalité il y a 6 gaz reconnus comme.

Arnaud van Maeyenberg reconnaît que lui-même manque d'expertise technique à ce niveau et que comme une courbe de dioxyde est une courbe de dioxyde, il propose d'éliminer cette discussion dès le départ.

² Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

³ Gaz à Effet de Serre



Chapitre I. Comment réguler la pollution ?

Quels sont les concepts théoriques sur le sujet ?
Il y en a trois : les taxes, les règles et les quotas.

Alternatives juridiques

Command and control: modèle de la loi + administration

Ecotax : taxe Pigou : régulation par les prix

Cap and trade : quotas de polluer négociables : régulation par les quantités

Arnaud van Waeyenberge - Séminaire de Philosophie & Management - 2011/10

Alternatives juridiques

Les alternatives juridiques de la pollution sont reconnues comme résultat d'un échec du marché. Certains le nomment la tragédie des biens communs.

Et puisque personne ne va supporter le coût de la pollution, c'est l'Etat qui doit intervenir.

Si l'on suit le modèle de la loi. Celui-ci dit : on ne peut pas polluer plus. Il faut une administration pour vérifier si la loi est respectée ou pas. Et si elle ne l'est pas, il faut des sanctions. L'écotaxe se focalise sur les prix, les quotas sur les quantités.

Intervention 2 : il existe une quatrième et une cinquième solution

Quatrième solution : nous sommes tous et responsable et victime. Il serait bon de mettre sur pied une mutualisation des risques sur base d'un système de solidarité. Remarquons qu'avec cette solution vous iriez contre le principe du pollueur – payeur : non seulement vous êtes victimes, mais en plus il faut payer.



Cinquième solution qui serait celle de la transparence du marché. En ayant toutes les informations, les gens décideraient selon leur conscience ce qu'ils achèteraient ou dans quoi ils investiraient. Remarquons qu'avec cette solution vous iriez contre le principe du prix le plus bas puisque ce type de produits serait plus cher.

Des initiatives existent qui vont dans ce sens, ce sont les marchés volontaires et la capacité des personnes à influencer sur une situation donnée. C'est difficile à quantifier. Elles existent aux USA, au Canada, en Australie. Comme le gouvernement ne fait rien, nous entreprises décidons de mettre des choses en place.

Pigou ou taxation sur l'environnement

C'est en 1912 qu'il propose la taxation et les subsides pour remédier aux externalités négatives avec les écotaxes. Celles-ci sont une incitation à moins polluer. Elles pratiquent un contrôle par les prix et donne naissance à un double dividende.

Taxe Pigou



- **1912** : Pigou propose la taxation et les subsides pour remédier aux externalités négatives

- **Écotaxes** :
 - Incitation à moins polluer
 - Contrôle par les prix
 - Double dividende
 - Incertitude du résultat

A.C. Pigou (1877-1959)

Arnaud Van Waeyenberge – Séminaire de Philosophie & Management – 2011/12

Soit l'entreprise ne pollue pas parce que la taxe à payer est plus importante que le prix de la pollution, ou le coût d'investissement dans des énergies propres est moins cher que le coût de la taxe.

Soit l'entreprise pollue car la taxe à payer en cas de pollution n'est pas chère.



Le double dividende c'est un double bénéfice car c'est tout à la fois meilleur pour l'environnement parce qu'il y a moins de pollution ET qu'il y a des investissements qui se font dans des énergies propres.

Intervention 3 : le dernier rapport de l'Agence Internationale à l'Energie est très intéressant car il rejoint les thèses écologiques. Les écologistes prétendent depuis des années que seule la parité des prix de l'énergie nous amènera à l'équilibre énergétique.

C'est exactement la conclusion de l'Agence qui vient d'étudier trois scénario entre maintenant et 2035 : le scénario Copenhague à condition que cela soit appliqué, le scénario tendances actuelles et un scénario qu'ils ont appelés 450.

Ils arrivent à la conclusion que seul l'arrêt de la subsidiarisation des énergies fossiles permet d'arriver à un équilibre énergétique selon certaines conditions. Simplement parce que cela va renchérir les énergies fossiles, améliorer la rentabilité des énergies renouvelables sur laquelle ils comptent de façon assez significatives, et ils incluent évidemment du nucléaire aussi dans le renouvelable. C'est un rapprochement assez surprenant qui intervient maintenant.

Les subsides dont on parle, c'est 500 milliards de dollars par an.

Et dire les petits subsides des énergies renouvelables sont contestés comme d'ailleurs l'existence des primes pour les photovoltaïques, les certificats verts alors que les industries fossiles pétrole et gaz reçoivent 500 milliards de subsides par an !

C'est caché partout : l'aide à la recherche pour les forages en grande profondeur, des déductions fiscales et comptables entre autres et en grande partie aux Etats-Unis. Ca a été publié le 20 octobre passé, vous pourrez retrouver en français et en anglais ce document sur le site de l'OCDE⁴.

Nous sommes bien loin de nos petits subsides pour les photovoltaïques. Ces subsides doivent être mis en relation avec l'impact sur le résultat économique du pays, sur son GDP⁵, son résultat commercial brut et l'impact sur l'emploi. Et si on travaille en terme de rapport les figures ne sont pas aussi désagréables.

Intervention 4 : chacun sa vérité évidemment. Faut-il travailler les chiffres en valeur absolue ou relative ? Mais cela change la perspective.

Cela c'est de la politique.

⁴ Organisation de Coopération et de Développement Economiques

⁵ PIB : Produit Intérieur Brut



D'un côté, il y a une industrie bien installée depuis un siècle ou deux, et donc qui a généré tous ses emplois. De l'autre côté, il y a une industrie naissante. C'est évident que l'on ne peut pas comparer cela. Mais il lui donner sa chance. Et quand on supprime déjà les petites primes et les petits soutiens financiers alors qu'à côté les sommes sont monstrueuses...

Histoire des permis de polluer

**Histoire des permis de polluer :
de la théorie à la pratique**

- **19^{ème} siècle** : A. Marshall et H. George proposent d'assigner des « *property rights* » à l'environnement afin de pouvoir le protéger.
- **1960** : Théorème de Coase
- **1968** : J. Dales, *Pollution, Property and Prices*.
- **1990** : amendement US *Clean Air Act* : Acid Rain Program (1990) : emissions trading SO₂ + NO (permis 2^{ème} génération : cap & trade)
- **1997-2001** : Protocole de Kyoto et accords de Marakech
- **2003** : Directives UE ETS
- **2009** : Copenhague semble confirmer ce système

Arnaud Van Waeyenberge – Séminaire de Philosophie & Management – 2011/10

Théorème de Coase

Arnaud van Waeyenberge est un grand fan du principe de précaution, à ne pas confondre avec le principe de prévention. La prévention, la précaution, juridiquement parlant, c'est très différent. Il y a l'aléa, le risque en fait.

Avec le principe de précaution, il y a une incertitude scientifique. Nous prenons le risque, ou nous ne le prenons pas.

Dans le principe de prévention, c'est juste une manière de bien gérer les affaires publiques.



Intervention 5 : une conséquence négative du principe de précaution, c'est que c'est une très bonne raison pour ne rien faire. On sait qu'il est urgent de sauver la planète, etc. Il y a un dilemme énorme. C'est ce que nous avons discuté avec François Ewald.

Que nous dit Ronald Coase ?

Dans son théorème qui été publié en 1960, il dit que quelque soit la distribution initiale des propriétés, le libre jeu des transactions va tendre naturellement à l'allocation optimale des ressources.

Théorème de Coase



Quelle que soit la distribution initiale des droits de propriété, le libre jeu des transactions va tendre naturellement à l'allocation optimale des ressources, à condition que :

- 1° les droits soient bien définis au départ
- 2° le coût des transactions tende vers 0.
- 3° il n'y ait pas de trop forte disparité de richesses entre les acteurs.

R. Coase (1910 -)
Prix Nobel d'économie en 1991
« The Problem of Social Cost »
Journal of Law and Economics (1960)



Ainsi, quand on voit les conditions, nous voyions bien également les limites de son théorème. Mais c'est juste pour donner une idée. En tous cas, cela a été la base théorique de ce marché de droit de polluer qui a été repris 8 ans plus tard par Dales.



John Dales : système des quotas de pollution

Dales: système des quotas de pollution

- Fixation d'un objectif de réduction de la pollution dans un certain délai par l'autorité publique
- Détermination en conséquence de quotas d'émission et attribution de ces quotas aux personnes concernées (vente ou don)
- Efficacité économique – réduction étant effectuées au coût le plus faible - exemple



Premier point : il se demande qu'est-ce que l'autorité publique doit faire. Elle doit fixer un objectif de réduction de la pollution dans un certain délai.

C'est typiquement ce qui a été fait à Kyoto : nous prenons les émissions en 1990, et nous aimerions bien que pour 2012 ou 2020 ce soit moins cinq pourcent, moins dix pourcent. Comme cela nous avons un objectif quantifié et une période de temps, cinq, dix, quinze ans.

Deuxième point : détermination en conséquence de quota d'émissions et attribution de ces quota aux personnes concernées.

Si on veut passer d'autant de milliards de tonnes de carbone à la nouvelle situation en 2020 par exemple, on le divise en un certain nombre de quota qu'on va attribuer aux différents acteurs du marché. Dans le cas du protocole de Kyoto, ces quota sont distribués aux Etats qui eux-mêmes devront redistribuer à leur propre tissu économique.

Ces quota, doit-on les vendre ou faut-il faire une allocation gratuite ?
C'est un choix philosophique important.



Troisième point efficacité économique : réduction étant effectuée au coût le plus faisable. Dales nous dit : laissons à l'entreprise le choix de sa politique.

Soit elle devait justement renouveler tous ses modes de production, et donc incitons la à racheter des machines moins polluantes et, à la fin, elle aura trop de quota. Elle va pouvoir les revendre et cela lui permettra en quelque sorte de recevoir de l'argent par ailleurs. Cela sera une sorte de subside au renouvellement de ses moyens de production.

Soit si nous sommes dans une entreprise où ses moyens de production sont polluants et que l'entreprise ne comptait pas du tout les renouveler, à ce moment là, ces gens là ont la possibilité de ne pas devoir faire table rase de tout ce qui existe dans leur entreprise et d'aller acheter sur ce marché des quota supplémentaires pour arriver à rencontrer en terme de quota les décisions politiques.

Cela veut dire que l'entreprise, elle a le choix. Et cela, le secteur économique aime bien. Il a la possibilité de soit investir dans de l'énergie plus propre, soit d'acheter sur le marché pour rencontrer les demandes de l'administration. Ce choix est probablement ce qui a fait le succès de ce modèle de régulation.

Intervention 6 : S'agit-il de succès auprès des acteurs ou de succès en terme de résultat ? Qu'en est-il du résultat en termes d'efficacité environnemental ?

C'est succès auprès des acteurs économiques qui ont joué le rôle de lobby au niveau de leur gouvernement et qui a permis l'obtention du protocole de Kyoto. C'est clairement un succès pour les grands groupes pétroliers.

Pour savoir au niveau environnemental, on attend avec impatience 2010, et même plutôt 2015 parce que nous n'aurons vraiment tous les résultats finaux qu'en 2015.

Au niveau de l'UE, nous avons déjà des résultats parce que le système est mis en place depuis 2005. Le retour est que cela diminue de quelques pourcents.

Finalement nous avons inversé la vapeur. Ce qui était déjà un des premiers défis de cette politique.



L'intérêt des droits de polluer échangeables?

Ce système valorise un droit commun. Il permet une application du théorème de Coase visant à :

- une répartition efficace de la charge de dépollution via une allocation optimale des ressources
- une répartition équitable du coût de la dépollution.

Intérêt des droits de polluer échangeables

- Le système des droits de polluer valorise un bien commun (*commons*) : l'air
- Le système des droits négociables permet une application du théorème de Coase
- Répartition efficace de la charge de la dépollution : allocation optimale des ressources
- Répartition « équitable » du coût de la dépollution





Chapitre II. Quelle solution fut retenue à Kyoto ?

Chronologie de la politique climatique internationale.

Chronologie de la politique climatique internationale

- **1988** : création du G.I.E.C.
- **1992** : Sommet de la Terre à Rio : Conventions-cadre de l'O.N.U. sur les changements climatiques
- **1997** : Protocole de Kyoto
- **2001** : Accords de Marrakech
- **2005** : Entrée en vigueur du protocole de Kyoto
- **2007** : Conférence de Paris : proposition (non retenue) d'une O.N.U.E.
- **2008** : Conférence de Bali : lancement de la négociation de « l'après-Kyoto »
- **2009** : Copenhague
- **2008-2012** : période d'application des objectifs de Kyoto

Arnaud Van Waeyenberge – Séminaire de Philosophie & Management – 2011/10

Le GIEC date quand même de 1988. Ce groupe d'experts a plus de vingt ans.

Une date à retenir est 1992 avec le sommet de la terre à Rio où il y a eu une convention cadre de l'ONU sur les changements climatiques. Cette convention a attiré l'attention politique sur le fait qu'il y a un réchauffement climatique, qu'il faut que nous trouvions des solutions.

Mais le problème de cette convention, c'est qu'elle n'était pas obligatoire juridiquement et qu'elle disait juste qu'il faut faire quelque chose ; mais sans préciser les modalités d'application, ni les fixations exactes de délai et d'objectifs chiffrés. Et donc en soi, c'était plus politique que juridique. C'est un peu du droit mou.

En 1997 apparaît enfin le protocole de Kyoto. Nous reviendrons sur ses mécanismes et sur comment nous sommes arrivés finalement à une solution.

Les accords de Marrakech ont permis de voir précisément comment nous allons créer ces marchés de droit de polluer.



Philosophie & Management asbl

Compte-rendu du séminaire
« *Est-il responsable de confier le sort de notre planète
aux marchés ?* »
Arnaud van Waeyenberge

La conférence de Paris où il y a eu une proposition de la part de Jacques Chirac de créer une OUE⁶, une espèce d'énorme agence qui gèrait tout cela selon une bonne vieille tradition française qui consiste à confier à une autorité publique le soin de gérer le tout. Cela n'a pas du tout été retenu.

La conférence de Bali qui devait penser à l'après Kyoto qui a donné lieu à Copenhague. Pour l'instant nous n'avons encore aucune solution pour après 2012.

Kyoto a été traversé par de multiples controverses. Cela a été le gros problème.

Il y a d'abord les controverses techniques. Nous les avons évoquées tout à l'heure sur la réalité, la mesure du réchauffement climatique : quelles en sont les causes ?

Ensuite, il y a quand même d'énormes conflits d'intérêts entre les Etats.

Nous avons d'un côté les pays industrialisés, les pays de l'OCDE qui se rendent compte qu'ils ne peuvent plus continuer à consommer de la même manière. D'un autre côté, nous avons les pays en développement qui disent : attendez, vous voulez faire un système universel où nous serions redevables et où nous devrions changer notre économie pour quelque chose à laquelle nous n'avons pas participé. Nous en 1950 au niveau du dioxyde de carbone, c'était proche de zéro. C'est vous qui avez réchauffé le climat. C'est vous qui êtes la principale cause de ce réchauffement climatique. Maintenant ne nous demander pas d'apporter la solution avec vous et de porter le fardeau d'une solution coûteuse ; ce qui pourrait frustrer notre économie naissante.

Il y a des pays qui sont directement menacés ou non.

Par exemple les Pays-Bas sont très actifs dans la lutte contre le réchauffement climatique ou le Bangladesh car ils savent que s'il y a un réchauffement climatique, ils seront les premières victimes. Eux ils sont véritablement à la pointe de cette lutte contre le réchauffement climatique. Nous pouvons imaginer que le Népal est un pays qui est là-dessus moins aussi actif sur la scène internationale. Il y a des pays neufs, entendons par là les pays émergents, telles que la Chine, qui ne veulent pas voir leur développement économique perturbé et l'Europe qui, comme elle se rend compte que cela n'est plus possible, est vraiment à la tête de la lutte.

Il y a des conflits d'intérêts économiques et politiques.

Il y a les tenants de pas de taxe, pas de contrainte, laissons le marché le plus libre possible. Il y a des pays qui disent : non, maintenant cela suffit, notre priorité c'est l'écologie ; et tant pis si cela pèse sur notre croissance.

⁶ Organisation des Nations Unies dédiée à l'Environnement



Ce sont des choix socio – politiques avec d'un côté les extrêmes activistes écologiques et de l'autre côté les lobby industriels, particulièrement du pétrole qui ne sont pas très favorables à tout changement.

Sans oublier les problèmes d'ingénieries juridiques déjà évoqués: quelles sont modalités d'élaboration, de mise en œuvre et de contrôle ?

Il y a donc eu de multiples problèmes. Ce n'est pas étonnant que cela ait pris entre 1988 et 97, soit à peu près 10 ans, pour arriver à trouver une solution, qui est certes imparfaite, mais qui a le mérite d'exister. Cette solution a été particulièrement intéressante parce qu'elle a évolué au fur et à mesure des conférences internationales.

Difficultés de la négociation

- Controverses scientifiques
 - Réalité et mesure du réchauffement
 - Imputation des causes et prédiction des effets
- Conflits d'intérêts entre États
 - Pays industrialisés / PED et émergents
 - Pays directement menacés ou non
 - Pays « neufs » / Europe
- Conflits d'intérêts économiques et politiques
 - Répartition du coût de la réduction des émissions
 - Lobbies industriels et activisme écologique
- Problèmes d'ingénierie juridique
 - Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et contrôle d'un système de régulation global des émissions



Destin d'une théorie

Négociations internationales

En fait ce système de Kyoto est une idée américaine. Le fait de faire un marché des droits de polluer, c'est leur proposition. Pourquoi ? Parce qu'ils ont toujours été très influencés dans leur politique publique par l'analyse économique du droit. Ils en sont même arrivés à être pour ou contre la peine de mort en fonction du coût d'un prisonnier et du coût de sa mise à mort.



Par ailleurs les américains au cours des années 80 et 90 avaient mis en place en Californie principalement ce qu'ils ont appelés leur acide rain program.

Celui-ci consistait à attribuer uniquement aux entreprises californiennes des quotas de pollution. Ce système avait très bien fonctionné. Au bout de quelques années, les pluies acides avaient disparu. Ils avaient donc en politique interne un succès. Ils avaient aussi un savoir – faire. En quelque sorte sur ce marché, ils étaient en avance sur tout le monde.

Dès lors nous comprenons bien pourquoi le gouvernement américain était très favorable à cela. En même temps, ce système de marché avait des mécanismes de flexibilité qui correspondait bien à leur système capitaliste de fonctionnement. Les entreprises ne voyaient pas cela d'un trop mauvais œil.

Ensuite il y a eu l'accord international en 1997 signé par Bill Clinton. Mais entre-temps il y a eu la défaite de Al Gore qui a fait que Bush est arrivé au pouvoir. Ce dernier a toujours refusé de ratifier.

Les chefs d'Etats et de gouvernement signent les traités. Mais ce traité ne rentre en vigueur dans l'ordre national qu'à partir du moment où le parlement donne son accord. Dans ce cas ci Bill Clinton, en tant que chef du gouvernement, a signé le protocole de Kyoto ; mais ce document n'a jamais été approuvé par le sénat américain. Ce document n'a aucune valeur juridique aux Etats-Unis.

Le destin d'une théorie

- Négociation internationale :
 1. Proposition américaine :
 - Fondement théorique (analyse économique du droit)
 - Expérimentation interne (Acid Rain Program)
 - Instrument de flexibilité dans la négociation politique
 2. Accord international
 3. Non ratification américaine
- Évolution de la position européenne :
 1. Hostilité
 2. Absence de proposition alternative
 3. Proposition de compromis 50/50
 4. Acceptation pure et simple
 5. Mise en œuvre interne pointue





Evolution de la position européenne

Au départ ils y voient un marché du carbone et étaient totalement hostiles : pas de marché avec l'idée de la pollution. Ils trouvaient que cela devait relever d'une politique publique qui devait être entre les mains d'autorités administratives, mais certainement pas aux mains d'un marché avec toutes les dérives que l'on peut imaginer.

Le problème des européens, c'est qu'il n'y pas d'alternative. Ils disaient toujours : nous sommes contre. A un moment ou à un autre, on est obligé de lâcher si on n'arrive pas avec une autre proposition. Au fur et à mesure des différentes conférences internationales entre 1992 et 97 nous voyions que les européens sont d'accord sur cette idée de marché, mais à certaines conditions.

Il y a eu des compromis, et à la fin ils acceptent purement et simplement l'idée américaine.

Actuellement l'UE se présente comme les fers de lance des marchés de droit de polluer. C'est intéressant de voir qu'en quelques années, puisque cela date de 1992 – 95 à maintenant, en 15 ans, l'UE est passé d'une hostilité flagrante à être les grands défenseurs. Ils veulent exporter ce modèle partout dans le monde pour en faire une solution globale.

Système de Kyoto : les principes

Le grand principe sur lequel Kyoto se fonde, c'est la responsabilité commune mais différenciée. Autrement dit : On partage les responsabilités mais avec des poids différents dans la correction des erreurs qui en découlent.

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, en fait c'était une manière de faire accepter cette politique de lutte contre le réchauffement climatique aux pays du sud. La lutte se doit d'être la plus globale possible.

Si deux Etats font une convention, cela n'a aucun intérêt. Il est donc nécessaire que tous les Etats en développement ou en voie de développement participent au système. Mais les PVD⁷ étaient très hostiles : nous, voir nos nouvelles économies cadencées par vos nouveaux principes pour une lutte contre le réchauffement pour lequel nous ne sommes absolument pas responsables. Nous n'en voulons pas.

La réponse a été : avouez que c'est une responsabilité commune. Le réchauffement climatique, cela va vous touchera autant vous au sud que nous au nord, développés, pas développés. Cela en soi, tout le monde pouvait être d'accord.

⁷ Pays en Voie de Développement



Les pays développés ont dit : responsabilité différenciée. Nous allons supporter la majorité des coûts et de la charge que cette politique implique. A vous, il vous sera juste demander un petit effort : lorsque vous créez de nouvelles entreprises, vous essayez d'utiliser la technologie la moins polluante possible.

Systeme de Kyoto : les principes

1. « Responsabilités communes mais différenciées » selon les États et les catégories d'États – problématique des pays du sud
2. Engagement des pays développés de réduction moyenne de 5,2 % des émissions globales de GES à l'horizon 2008-2012 (par rapport à 1990)
3. Mécanismes de flexibilité → *cap and trade*



Ainsi des mécanismes vont être mis en œuvre pour que les pays riches aident les pays pauvres à utiliser en fait l'énergie la moins polluante, et non pas une bonne vieille centrale au charbon comme il était coutume de faire.

Le protocole de Kyoto, et cela c'est à retenir, est un engagement des pays développés à une réduction moyenne de 5,2% des émissions globales des GES.

Cet engagement est pris par les pays de l'OCDE en ce compris les Etats-Unis même s'ils ne l'appliquent pas,

C'est un premier pas pour inverser la tendance car les rapports scientifiques les plus récents considèrent que d'ici 2050 il faut réduire de 50% les GES par rapport à 1990. C'est un principe juridique et contraignant avec une date limite : 2012. Les américains ont été d'accord mais à une seule condition : qu'il y ait des mécanismes de flexibilité.



Philosophie & Management asbl

Compte-rendu du séminaire
« *Est-il responsable de confier le sort de notre planète
aux marchés ?* »

Arnaud van Waeyenberge

Autrement dit que cette réduction de 5,2% ne soit pas uniquement due à des politiques internes mais que l'on puisse réduire les tonnes de Co2 avec d'autres mécanismes qui ne viendraient pas de son propre Etat.

En fait les américains ne voulaient pas changer leur manière de consommer. Ils ne voulaient pas du tout que le consommateur américain doive commencer à trier ses déchets, à regarder à sa consommation d'énergie. L'idée, c'est de pouvoir aller acheter ses quota de Co2 ailleurs, même si cela nous coûte en tant que politique nationale un peu d'argent pourvu que cela ne change pas notre manière de consommer. Ils ont poussé et obtenu des mécanismes de flexibilité.

C'est le phénomène de « cap and trade⁸ ». Quels sont ces trois mécanismes ?

⁸ Plafonnement et échanges



Chapitre III. Les mécanismes de flexibilité ou la création de marché.

Mécanismes de flexibilité

- **SQE** : Système de quotas échangeables - explication
- **MOC** : Mise en œuvre conjointe = collaborations internationales
- **MDP** : Mécanisme de développement propre = crédits d'émissions pour des réductions d'émissions dans les PED



Arnaud Van Waeyenberge - Séminaire de Philosophie & Management - 2011/10

Premier mécanisme : SQE⁹

Chaque Etat signataire a reçu un certain nombre de quota. A la fin de la période, chacun devra finalement redonner ces quota à l'ONU en prouvant que leurs entreprises nationales n'ont pas dépassé leur objectif qui était de moins 5,2% par rapport à 1990. Si un Etat a dépassé, avant 2012, il peut aller frapper à la porte de son voisin en lui disant : toi (par exemple la Suède ou les Pays-Bas), je sais que tu as fait de beaux efforts en terme de lutte contre le réchauffement climatique. Tu auras trop de quota. Est-ce que je peux te les racheter ? L'Etat qui a fait ses efforts sera content de pouvoir les vendre à un pays pollueur et récupérer un peu d'argent.

Apparaît un grand marché international inter étatique de vente de quota. De ce qui se passe, nous ne sommes pas fort au courant car les Etats n'aiment pas donner publicité de ce genre de choses. Il est donc actuellement très difficile de savoir quel Etat a acheté à quel autre Etat. Nous savons que cela se passe dans les salons de la diplomatie. Ce marché est débutant et balbutiant. Il va certainement s'intensifier l'année prochaine et en 2012 lorsque vraiment il faudra respecter les engagements.

⁹ Système de Quota Echangeables



J'entends le mot sanction.

En effet, si un Etat n'a pas respecté ses quotas de droit de polluer, il devra en tout premier lieu réellement l'acheter. Cet achat n'étant pas libératoire, puisqu'il devra non seulement payer une amende, mais aussi dans la période d'après – la post Kyoto si elle existe – racheter un quota pour bien prouver qu'il a fait un effort environnemental. C'est une double sanction : payer une amende et racheter un quota.

Il y a également deux autres systèmes de flexibilité qui ont été mis en place : les MOC¹⁰ et les MDP¹¹. Sans rentrer dans la technicité de ces deux mécanismes, ce sont des mécanismes pour pousser à l'aide au développement. Le MOC se fait entre pays industrialisés alors que le MDP se fait des pays industrialisés vers les pays non industrialisés.

Le MOC, c'est typiquement la Belgique qui veut aller mettre un parc d'éoliennes en Ukraine, l'Ukraine étant considéré comme un pays industrialisé. Et ce pays va donner des quotas à la Belgique pour cette aide au développement. C'est une manière, sur base de réalisations concrètes d'énergies plus propres, d'en obtenir.

Les MDP, c'est la même chose mais avec les pays qui ne sont pas développés, par exemple un champ d'éoliennes en Ethiopie ou en Somalie. Si la Belgique fait cela, elle va également obtenir des quotas supplémentaires.

La grande différence est que le MOC se fait entre Etats qui sont signataires au protocole de Kyoto. Ce qui fait un transfert pure et simple entre les quotas ukrainiens et belges. On se donne de l'un à l'autre. Il n'y a pas de problème.

Le problème des MDP, c'est que nous avons un pays qui doit justifier ces quotas avec un pays qui, en fait, n'a aucune obligation internationale comme la Somalie. Elle ne doit pas du tout prouver qu'il n'a pas trop pollué.

Ces quotas sont ainsi créés ex nihilo.

C'est-à-dire que la Belgique va recevoir des quotas supplémentaires pour son champ d'éoliennes en Ethiopie, or l'Ethiopie n'avait pas de quotas. C'est créé par les Nations Unies à partir de rien. C'est d'ailleurs un des grands problèmes de ces MDP, c'est de voir que nous n'avons plus une approche par les quantités sûres puisque il est possible de créer ex nihilo des quotas un peu partout dans le monde.

C'est dire que cette approche, basée sur les quantités sûres qui en avait fait le succès, se voit un peu mise à mal par ces MDP.

¹⁰ Mise en Oeuvre Conjointe

¹¹ Mécanisme de Développement Propre



Même si nous comprenons bien qu'il faut faire partager le développement à ces pays là et qu'il est important que l'énergie qu'ils créent soit la plus propre possible, c'est un petit peu une contradiction du système de Kyoto sur laquelle peu de personnes insistent.

Trois problèmes de flexibilité

Mécanismes de flexibilité

- Différents problèmes :
 1. Proportion (% flexibilité)
 2. Contrôle (MOC et MDP)
 3. Chine – Inde (en développement?)

Premier problème : quelle proportion ?

Est-ce que nous pouvons avoir l'attitude des Etats-Unis qui consiste à dire : moi je ne fais aucun effort au niveau national et je vais juste acheter des quota supplémentaire en Ukraine et en Russie, et je crée trois champs d'éoliennes en Somalie. Ainsi moi je suis tranquille par rapport à mes obligations internationales.

Est-ce qu'il ne faut pas créer un pourcentage ? En disant : non, c'est d'abord un effort national et vous pouvez éventuellement vous aider à raison de 10% ou d'un pourcentage réduit avec ces mécanismes de flexibilité. En quelque sorte, quel est l'accessoire, quel est le principal ?

Deuxième problème : les contrôles.

Vous vous imaginez aller contrôler à travers le monde les champs d'éoliennes dans la pampa péruvienne. Qui va contrôler cela, comment ? Est-ce que l'ONU a les moyens ?



Philosophie & Management asbl

Compte-rendu du séminaire
« *Est-il responsable de confier le sort de notre planète
aux marchés ?* »

Arnaud van Waeyenberge

Troisième problème : dans le schéma actuel de Kyoto, la Chine et l'Inde sont considérés comme des pays en développement.

Or la plupart de ces MDP sont investis en Chine et en Inde : 55% en Chine et près de 20% en Inde. Ce qui fait que 75% de toute cette aide aux pays en développement ou en voie de développement sont en fait investi dans des économies qui ne sont pas du tout en développement mais qui sont complètement développées, ou en tous cas bien plus développées que d'autres. Du coup, les réels besoins des pays en développement comme l'Afrique représente 3% des investissements des MDP.

Voilà comment un système qui était tout à fait louable au départ se retourne. Vous comprenez aussi pourquoi la Chine n'est pas du tout favorable à ce que l'on change Kyoto. Pour ce pays, c'est le rêve. Nous sommes en train d'investir des dizaines de milliards dans son économie pour la rénover. A Copenhague, ce pays a tout fait pour que rien ne change.



Chapitre IV. Quel système d'allocation de ces quota doit-il être mis en place ?

Est-ce qu'il faut les donner ou les vendre ? Est-ce que ces quotas qui sont donnés aux Etats, les Etats doivent ensuite les redonner gratuitement à toutes leurs entreprises, ou est-ce qu'au contraire ils doivent faire un système de vente aux enchères ?



Intervention 7 : une question préalable : comment est déterminé en premier lieu le niveau de ces quotas ? L'hypothèse du théorème est une solution optimale : optimale : pour quoi, pour qui, d'après quoi ?

Il y a aussi une hypothèse dans le théorème qui dit que le prix doit être aussi faible que possible et pas de disparité entre les joueurs. Cela plaiderait en faveur de donner les quotas.

Le théorème de Coase est généralement considéré comme un élément de la bible de l'économie ou est-il contesté par beaucoup ?

Le théorème de Coase est considéré comme un standard de la théorie économique. C'est quelque chose sur laquelle on ne revient plus fondamentalement. C'est quand même grâce à ce théorème qu'il a eu le prix Nobel. Ce qui montre une certaine diffusion ou acceptation. A ce que j'en sais, ce théorème n'est pas remis en cause.



Bien sûr la situation de Kyoto est totalement différente du théorème de Coase et Coase n'a presque plus rien à voir avec la situation actuelle. Je l'ai utilisé juste pour montrer comment le fondement théorique qui avait amené Dales à faire cette théorie y était intimement lié. Mais après, nous nous en départissions complètement. Coase ne serait pas du tout acceptable en fonction du protocole de Kyoto.

Intervention 8 : mais l'idée de déterminer un quota a un jugement de valeur au départ pour dire comment ils vont être déterminés ? C'est par rapport au nombre d'habitants, par rapport à une superficie ? D'où vient le pourcentage de 1990 ? Car c'est cela qui sous-entend une optimalité dans ce que nous voulons mettre en œuvre.

Et ce, quelque soit la distribution initiale ?

Est-ce que la chute de l'activité économique telle que on l'a connue ces trois dernières années n'a pas créé un problème dans le marché des quotas ?

Le cours c'est évidemment écrasé, tout logiquement. Tout comme, nous le verrons, le fait qu'il fasse chaud, pas chaud. La crise économique a été un facteur influant. Surtout que les sociétés qui étaient en manque de liquidité ont déversées sur le marché les quotas qu'elles possédaient parce qu'elles avaient besoin de trésorerie.

La commission européenne essaye de trouver des systèmes pour soutenir le cours parce qu'un quota qui vaudrait presque zéro, ce serait la catastrophe pour le système. Polluons allègrement puisque que nous pouvons acheter des quotas à un cent !

En 1990, on a vraiment fait un relevé de la pollution. Effectivement, il est toujours possible de remettre cela en cause.

Il a été considéré que c'était 100%. Puisqu'on veut arriver à moins 5% pour arriver 1995, on a divisé cela par des quotas en fonction de tonnes de Co2. Cela a été divisé en fonction de chaque Etat et des objectifs politiques qu'ils étaient prêts à faire. Le Japon a dit : d'accord pour moins 6%, L'Europe pour moins 8%. Chaque Etat a donné le pourcentage auquel il était prêt. Une fois globalisé, cela faisait moins 5,2%. Chaque Etat a en fait des engagements plus précis.

L'unité qui mesure un quota, c'est une tonne de Co2.

Intervention 9 : deux commentaires

Le premier, pourquoi prendre 1990 comme référence ?

Alors que l'on sait en faisant des carottages dans la calotte glaciaire que le Co2 a évolué au cours du temps et que les vrais chocs marquent de façon brutale les transitions au niveau géologique : un grand feu de forêts, une météorite qui tombe ou des plaques tectoniques qui bougent. Il y a eu donc des variations énormes plus importantes que celles que nous vivons maintenant.



Philosophie & Management asbl

Compte-rendu du séminaire
« *Est-il responsable de confier le sort de notre planète
aux marchés ?* »
Arnaud van Waeyenberge

Parce que cela a commencé en 1992 avec Rio et que les données les plus proches étaient celles de 90.

Le deuxième commentaire, désolé il est un peu plus technique, il concerne cette répartition des quotas justement. Il y a un certain Sargent¹² qui a créé une formule qui n'est pas la simplification d'une fraction comme nous faisons habituellement en école primaire, mais qui est une complication d'une fraction.

J'ai fait un petit dessin pour essayer de mieux me faire comprendre. Une pollution par Co2 dans le cas qui nous occupe est égale à la pollution divisée par le produit national brut multiplié par le produit national brut. Je complique la fraction simplement.

Je divise et je multiplie par le nombre d'habitants. Je ne complique pas pour le plaisir parce que chacun de ses facteurs, qui sont liés au groupe, a une signification. La pollution par produit national brut, c'est en fait une mesure de la qualité environnementale des activités économiques et industrielles en particulier.

La carbone taxe, comme d'autres mécanismes, et les quotas jouent sur ce facteur là. Mais il faut les multiplier par des facteurs de développement économie dont le dernier est le nombre d'habitant, en d'autres mots, la démographie. Là, l'Inde et la Chine posent un problème. Ma critique personnelle est que l'on néglige ses autres facteurs qui sont là et qui évoluent de façon galopante. Cela explique que les trois facteurs se multiplient : les technologies propres à mettre en œuvre pour réduire le Co2 multipliées par le développement économique et multipliées par la démographie.

Débat :

Tout le monde ne pollue pas de la même façon. Au départ, votre P de Pollution, vous l'évaluez comment ? Un américain, un européen ne polluent pas déjà de la même façon. C'est un rapport de cinq à trois.

C'est une autre critique d'ailleurs : pourquoi s'intéresser au Co2 et pas aux pluies acides ? Quelles sont les émissions de Co2 par pays ? Comment elles vont évoluer en fonction du temps ?

Même si quelqu'un de la République Centre Africaine génère beaucoup moins de pollution qu'un américain – ce facteur là sera moindre – il y aura du développement économique et il y aura une croissance démographique. Or celle-ci, pour des tas de raisons sociales, est explosive.

¹² Thomas J. Sargent, né en 1943, est un macro économiste américain. Il a travaillé en particulier dans les domaines des séries temporelles, des politiques monétaires, et des anticipations rationnelles.



Philosophie & Management asbl

Compte-rendu du séminaire
« *Est-il responsable de confier le sort de notre planète
aux marchés ?* »
Arnaud van Waeyenberge

C'est clair que la démographie est la grande absente du protocole de Kyoto. C'est un peu une aberration qu'elle n'a absolument pas été à aucun moment prise en compte.

C'est un système hyper simplifié qui ne tient pas compte d'une Chine qui dans quinze ans n'aura plus rien à voir avec ce qu'elle est maintenant, et l'Europe qui est ce qu'elle est aujourd'hui sera également différente demain. Comme cela n'a été pris en compte pour le calcul des pourcentages par pays, le résultat risque de ne pas être celui escompté et pourrait même conduire à des aberrations.

Prenons-le pour ce qui est applicable.

C'est le vieil aphorisme de Paul Valéry qui dit : Ce qui est simple est faux et ce qui est compliqué est inapplicable.

On peut toujours prendre quelque chose de simple et en rajouter, mais nous arrivons à quelque chose qui n'est plus du tout applicable. Ici c'est appliqué. Est-ce que ça va conduire aux résultats ? Nous n'en savons rien. Cela a conduit dans tous les cas à certains résultats avec des effets de bord et des effets pervers ou autre chose. Mais je ne sais pas s'il faut d'emblée jeter le bébé avec l'eau du bain parce qu'il y avait des choses imprévues dont on n'a pas tenu compte.

Je me demande si cela peut être efficace à partir du moment même où on peut acheter les quota ailleurs, cela veut dire qu'il n'y a pas de changement de comportement !

Dans le pays qui achète, il n'y a pas de changement. Mais dans le pays qui vend, il y a un changement.

Non, parce que peut-être par exemple, il n'y a pas de changement au développement économique.

Le droit n'est émis que si on a vérifié qu'effectivement il y a une baisse par rapport à un scénario qui a été défini au départ et qui est un scénario au fil de l'eau business assume.

Tout système repose sur des vérifications. C'est l'ONU qui vérifie tout cela et les publications internet sont assez transparentes. Même si c'est contesté, vous avez accès à tous les rapports de vérification pour n'importe quel projet que ce soit : de récupération de métal au Sri Lanka ou éolien au Brésil.

Vous avez mis en avant qu'il y avait une fuite dans le système. C'est-à-dire qu'il y a moyen d'acheter les quota en dehors du périmètre que l'on s'est fixé. Ça marche, mais les américains ne jouent pas. Mais ils ne vont pas pouvoir infiniment rester dans cette situation là.



Philosophie & Management asbl

Compte-rendu du séminaire
« *Est-il responsable de confier le sort de notre planète
aux marchés ?* »
Arnaud van Waeyenberge

Avant de dire quel système, quels cas ? Comment est-ce qu'on définit la quantité de quota qu'on va distribuer ?

D'aucun a dit quelque chose de peut-être dangereux comme lié cela à la démographie, parce que cela pourrait aboutir à des théories à propos desquels il vaut mieux être prudent.

Il y a un certain glissement dans le discours écologiste qui est dénoncé à plus ou moins juste titre et qui fait débat. Ce glissement consiste à dire que le gros problème, c'est les enfants. Un enfant, ça a une empreinte carbone gigantesque, et donc : ne faites pas d'enfant, etc. A la rigueur, moins on a de consommateurs, moins on a de pollueurs...

Ce qui est vrai, c'est que la démographie est absente du protocole de Kyoto, et donc il existe aussi une méthode d'allocation qui consiste à dire : nous prenons les émissions globales, mettons 100, nous enlevons le pourcentage 95. Nous prenons la population mondiale et nous divisons. C'est très juste comme méthode de dire que chaque être humain a droit à X tonnes de Co2 par an.

Et surtout, le système terre est ainsi considéré dans sa globalité.

Si moi j'en ai besoin, je vais aller acheter aux chinois. On pourrait même imaginer un système où par exemple que celui qui ne roule pas en voiture, alors que d'autres roulent, polluent, font du bruit, prennent des aides fiscales et des choses comme cela ; pourquoi ne dirions – nous pas à chaque belge : vous avez droit à 25.000 kilomètres par an ? Et moi j'achète des kilomètres à celui qui ne les utilise pas.

C'est bien pour cela que je crois que ces quota doivent être distribués en tant que droit individuel.

Ce qui est intéressant dans ce débat, c'est que vous revenez au point de départ pour savoir comment ces quota ont été attribué, distribué ?

Mais il n'y a nullement une mise en cause quant à savoir si c'est un système qui fonctionne ou qui peut fonctionner. Reste le débat de la question initiale de ce matin, est-ce que c'est raisonnable de confier aux marchés ce type de choses ?

La question est bien au niveau du marché.

Justement ces intervenants sont des êtres humains qui vont intervenir sur des lieux d'échange pour dire : t'as besoin d'un quota pour polluer parce que tu veux te rendre à LLN en voiture tous les jours? Je te le vends.

Ce qui paraît clair, c'est que nous sommes partis dans l'entropie juridique.

On met un monstre en route qui, tel qu'il est conçu, va favoriser les grandes entreprises. Or ce ne sera pas le cas si ce sont des quota attribués au niveau des êtres humains. Même si cela pose un tout autre problème d'ordre organisationnel.



Philosophie & Management asbl

Compte-rendu du séminaire
« *Est-il responsable de confier le sort de notre planète
aux marchés ?* »
Arnaud van Waeyenberge

C'est un élément de plus qui dans la mondialisation actuelle va pousser à la constitution de géants, à une économie mondiale, qui est complètement systémique, qui va favoriser les positions dominantes et l'inégalité. Les petites PME ne vont pas avoir un service juridique pour acheter, vendre des quota, etc.

Le droit de polluer devrait être comme le droit de vote: inaliénable, attaché à l'individu.

Juste avant que je ne continue : deux commentaires d'Arnaud van Waeyenberge. L'UE a été très consciente pour les PME, car le seuil à partir duquel on commence à rentrer dans le système est énorme. C'est déjà des entreprises qui ont une superficie financière très importantes qui sont soumises aux obligations des quota car ils se rendent bien compte que pour les petites PME, ce n'est pas possible.

Concernant votre empreinte carbone individuelle où tout le monde bientôt pourra acheter une voiture ou rouler en voiture et devra revendre à son voisin. Même si je pense que nous nous dirigeons tout doucement vers cela. Ce ne serait pas la meilleure manière de lutter contre le réchauffement climatique parce que la consommation personnelle n'est encore qu'un pourcentage très faible de la pollution atmosphérique. Ce sont les grosses entreprises, c'est l'agriculture (les vaches).

La consommation personnelle reprend évidemment les émissions faites. Quand nous achetons une voiture, les émissions d'impôt pour couler l'acier sont comprises dans le coût de la voiture. Il faut changer notre manière de consommer.

Disons que l'on tombe d'accord sur un certain nombre de quota. Qu'allons-nous en faire : gratuit ou vente aux enchères ?

Le fait de les donner gratuit c'est le système que l'on a appelé grandfathering. D'où vient ce terme ?

Cela vient du XIXe siècle aux Etats-Unis où les états du sud ont été obligés de démocratiser leurs systèmes et de faire un système de suffrage universel partiel. Les états du sud n'étaient pas très chauds de donner le droit de vote aux noirs. Ils ont dès lors mis en place des systèmes pervers pour éviter que les noirs ne deviennent majoritaires ou ne représentent une trop grande part de l'électorat.

Première manière de discriminer les noirs c'est de faire un suffrage universel censitaire, c'est-à-dire qu'il fallait payer l'impôt. Cela « calmait » déjà les choses. Mais il y avait encore des noirs qui pouvaient être là. Et pour être sûr de les noyer et de récupérer les votes des blancs qui ne payaient pas d'impôt, ils ont dit : voilà, soit vous payez l'impôt, soit votre grand-père votait déjà. Et comme forcément il n'y avait que les blancs qui avaient un grand-père qui votait, l'électorat noir était réduit à peu de chagrin.



Philosophie & Management asbl

Compte-rendu du séminaire
« *Est-il responsable de confier le sort de notre planète
aux marchés ?* »
Arnaud van Waeyenberge

Quand on connaît l'histoire, cela a une connotation un peu négative. Mais dans le cas du protocole de Kyoto, ce n'est pas ça. Le gratuit, c'est le fait de dire : je suis une entreprise. C'est vrai, je pollue. Mais jusqu'il y a pas longtemps, le fait de polluer n'était pas illégal. Il n'y avait aucune sensibilisation. Je ne pouvais pas le savoir que ce n'était pas bien en 1960 de prendre de l'énergie carbone. C'était même autorisé et poussé. C'est donc un peu difficile de leur dire maintenant : comme tu es très polluant, tu vas devoir payer très cher via le truchement d'une vente aux enchères.

C'est une manière de ne pas faire table rase du passé et de se rendre compte qu'il n'y avait pas toujours une volonté de polluer néfaste. La gratuité permet de ne pas punir une activité autrefois légal et que les entreprises acceptent le système. C'est très bien pour la transition.

Donnons l'allocation gratuite pendant les premières années afin que les entreprises aient le temps, à leur aise, en fonction de leurs desiderata et de leurs plans financiers et économique, de faire une transition en douceur.

C'est cela qu'a privilégié le protocole de Kyoto, c'est finalement une allocation gratuite : on donne des quota aux Etats. Les Etats ne doivent pas payer pour les avoir. Après les Etats, ils en font ce qu'ils veulent. Ils font deux choses, soit ils font une allocation gratuite à leurs entreprises, soit ils font une vente aux enchères. Cette vente aux enchères quand on y réfléchit bien, nous ramène dans le système de la taxe Pigou. C'est un double dividende. C'est une taxe, même si le montant de la taxe est indéterminé.

L'exemple européen

L'UE a décidé d'être le fer de lance de la lutte contre le réchauffement climatique.

Ils ont décidé de sortir de la logique d'un Etat et ont décidé de créer une bulle européenne. C'est-à-dire qu'on a mutualisé tout ce que l'on devait faire au sein de celle-ci. Ce qui est tout à fait en correspondance avec le marché unique, le marché commun.

Pour faire bref, c'est maintenant l'UE qui est redevable d'obligations internationales auprès de l'ONU. Ces obligations sont de descendre de 8% en 2012 par rapport au pourcentage de Kyoto.

Dans la presse, nous avons pu voir que l'UE a été plus loin que ce qui lui a été imposé puisqu'ils ont dit : et pour 2020, nous faisons moins 20. Actuellement, au niveau de la Commission sont étudiées de nouvelles propositions pour la période post 2020. Nous voyons bien que l'UE veut s'inscrire dans la durée et refuse la logique du : un traité pendant 4 ans, et puis après on passe à autre chose.



La Commission européenne a également fait des études et s'est dit : le marché « cap and trade » est beaucoup plus intéressant qu'un marché « command and control » puisque cela ne va coûter finalement aux différents intervenants que 3 milliards alors que si on avait dû mettre en place une structure administrative avec une loi, cela aurait coûté au niveau de l'UE, selon leurs estimations 6,8 milliards. Il y a là donc également un gain manifeste.

Cette volonté politique de prolonger Kyoto et de faire mieux en créant une bulle européenne a donné lieu à deux directives en 2003 et 2004.

La directive de 2003, elle crée le marché européen du carbone.

La directive 2004 est ce que l'on appelle la directive liaison, c'est-à-dire qu'elle lie le marché européen aux MDP et aux MOC. Cela signifie qu'il y a le marché européen et que si vous n'êtes pas en contact avec le marché européen, vous pouvez aller en Ethiopie développer quelque chose et ramener ce quota sur le marché européen qui devient valable. C'est vraiment une liaison. Ainsi on agrandit le marché en lui adossant deux marchés supplémentaires.

L'exemple européen

- **Établissement d'un marché européen de quotas de pollution (*cap and trade*) en vue de faciliter la réalisation des objectifs fixés par Kyoto et par l'UE soit :**
 - 8% GES en 2012 (% 1990)
 - 20% GES en 2020
 - Nouvelles propositions pour période post 2020
- **Coût: +/- 3 milliards (// CC = 6,8 milliards)**
- **2 directives en 2003 et 2004**





Dispositif : mise en place de trois périodes



La première, de 2005 à 2007, un tour de chauffe. C'est-à-dire que cela était avant même que Kyoto ne soit en place. L'UE a dit avec ce nouveau marché, nous allons faire pour du beurre une période d'essai.

Nous allons créer un petit marché où tous les quotas étaient alloués gratuitement, où tous les intervenants existaient pour voir quelles étaient les problèmes afin dans un deuxième temps, quand arrivait la phase de Kyoto, avoir un marché qui était un petit peu plus mature.

Deux ans, ce n'est pas grand-chose mais cela a quand même permis de rectifier le tir sur un certain nombre de gros écueils.

La deuxième période est celle dans laquelle nous nous trouvons, la phase 2008 – 2012.

La troisième période est celle de 2012 – 2020. Une nouvelle directive est apparue en 2009 pour prévoir ce marché où est rectifié la phase Kyoto en fonction de différentes critiques qui ont été émises.

En ce qui concerne la gratuité ou la mise aux enchères, la première phase évidemment c'était la gratuité puisque c'était pour du beurre. Pour la deuxième phase, le principe était la gratuité mais les Etats pouvaient pour un petit pourcentage



faire une vente aux enchères, en particulier pour les nouveaux entrants du marché. Comme vous êtes une nouvelle entreprise, vous n'avez pas reçu d'allocation initiale puisque vous n'existiez pas. Il faut donc bien que quand vous arrivez sur le marché il y ait un certain pourcentage de quota disponibles. Dans ce dernier cas, c'est une vente aux enchères.

Intervention 10 : pour les nouvelles entreprises, la VAE n'est-ce pas une discrimination ?

Oui, c'est pour cela qu'en 2012, c'est : vente aux enchères pour tout le monde. On ne discute plus sauf pour un certain nombre d'entreprises ou de secteurs où on a peur de l'afflux de carbone.

Une précision : pour les nouveaux entrants, ce n'est pas systématiquement mis aux enchères. Il y avait des réserves pour certains nouveaux entrants. Il faut constater d'ailleurs qu'il y a très peu de nouveaux entrants qui ont payés.

Dans les faits, il n'y a deux ou trois Etats qui ont mis cela en place.

Débat :

Il n'y a rien à faire, cela concentre l'économie.

C'est une barrière d'entrée supplémentaire.

A ma connaissance quand une entreprise a voulu s'agrandir, elle a toujours obtenu de nouveaux quota.

Mais c'est quand même un frein supplémentaire à la création d'une jeune nouvelle entreprise. Nous pouvons tourner le problème comme on veut. Cela privilégie les grandes entreprises qui, elles, s'adressent au gouvernement qui leur libère des quota. En terme de grandes ou de petites entreprise, cela a de l'influence.

Tant que les petites ne sont pas soumises à l'obligation.

Effectivement cette option de vente aux enchères pour les nouveaux entrant n'a été presque pas mise en route.

Par contre pour la période 2012 – 2020, ce sera vente aux enchères pour tous sauf pour certains secteurs dont on a peur qu'ils se délocalisent de l'UE vers un pays qui n'est pas signataire du protocole de Kyoto pour ne pas avoir à payer toutes ces ventes aux enchères et tous ces quota. Et pour ceux là, cela reste à titre gratuit.

Nous voyons le glissement d'un système de gratuité vers un système de vente aux enchères avec des modalités. La directive européenne pour la période 2012 – 2020 met en place un système de politique publique où le revenu de la vente aux enchères doit être obligatoirement dépensé dans telle ou telle partie de l'économie qui sont des politiques évidemment écologiques ou de développement durable.



Dispositif de la Commission Européenne

L'idée de l'UE c'est de dire : un quota = une tonne GES. C'est facile, c'est la nouvelle monnaie mondiale. La Commission européenne a sélectionné 12.000 installations industrielles installées dans l'UE qui étaient les plus polluantes dans un certain nombre de secteurs. Ce ne seront que ces 12.000 sociétés là qui seront dans le système de quota du marché européen du carbone. D'ailleurs l'autorité publique est en charge de tenir des registres. C'est nécessaire pour un système de quota que l'on sache qui a des quotas, à qui il a été vendu. C'est un système assez compliqué de registres nationaux qui est relié à un registre européen, qui lui-même est relié au registre international de Kyoto.

Notons que pour le système international c'est une entreprise belge qui a gagné le marché public du registre.

Dispositif : quotas

- 1 quota (Q) = 1 tonne GES
- Quotas alloués à 12.000 installations industrielles installées dans l'UE
- Plans nationaux d'allocation (PNAQ) puis VEA
- Registres (ONG)
- Approbation et centralisation par la Commission
- Vérification et sanctions (amendes)

Arnaud Van Waeyenberge - Séminaire de Philosophie & Management - 2011/10

Dans la demande d'autorisation que les 12.000 entreprises vont faire, ils doivent prouver comment ils vont vérifier qu'elles ont peu ou prou polluer, et ce en démontrant que leurs systèmes de mesure de production peuvent montrer ce qu'elles ont pollué, quelles sera l'organisme certificateur, qui va faire le contrôle. En deux mots, elles doivent prouver un système d'audit externe auprès de l'Etat membre qui lui-même doit répercuté cela à la Commission.

Si l'entreprise dépasse les quotas qui lui sont attribués ou qu'elle a pu acheter, les sanctions sont que pour tout quota dépensé en trop et dont elle n'a pas le titre elle doit racheter un autre, et a en plus une amende administrative qui est de 100 euro par tonne de GES.



Chapitre V. Glissement de la lutte contre le réchauffement climatique vers la finance carbone.

J'en profite au passage pour attirer votre attention sur le glissement où on passe d'une logique Kyoto droit international entre Etats et l'UE qui transforme le tout en un système où cela devient les entreprises qui sont les destinataires des quota, et plus du tout les Etats. L'UE en fait un vrai marché parce que nous ne pouvons pas vraiment dire que les Etats aient une destination à être sur le marché.

Ces entreprises, qu'est-ce qu'elles font ?

Elles polluent, elles demandent une autorisation d'avoir des quotas, elles reçoivent les quotas de la part de leur administration, c'est-à-dire de la part de chaque Etat membre.

Chaque Etat membre ne fait pas ce qu'il veut. Il faut au début de chaque période qu'il fasse un plan national d'allocation des quotas.

Prenons la Belgique qui a 800 entreprises qui rentreraient dans le champ d'application de la directive. Comment elle va distribuer ses quotas ? Elle devait trouver des critères objectifs afin de ne pas tout donner par exemple au port d'Anvers et rien du tout à l'aéroport de Liège. Elle devait prouver à la Commission que la répartition des quotas était équitable et compatible avec la directive ainsi que le protocole de Kyoto. Cela la Commission vérifiait. Et si elle n'était pas contente, elle faisait des remarques et l'Etat devait répondre.

Nous voyons que nous sommes quand même dans une structure administrative qui est loin d'avoir disparu pour un marché. Parce que nous parlons d'un marché du droit de polluer, et on voit que la Commission gère le tout, que les Etats doivent faire des plans nationaux d'allocation, que les entreprises doivent demander des autorisations.

Nous sommes donc loin de cette logique qui est souvent décrite néo – libérale du marché tout puissant. Ici nous avons un marché qui travaille main dans la main avec l'autorité publique.

Naissance des intermédiaires financiers

A priori, pas grand chose n'est prévu pour l'échange des quotas. C'est-à-dire que les entreprises peuvent soit se parler l'une à l'autre : Total qui demanderait à BP des quotas parce qu'elle n'en a pas assez. Nous pouvons aussi imaginer qu'il y a des courtiers qui se mettent en place.

Nous allons voir que ce sont principalement des bourses d'échange de quotas de Co2 qui se sont mis en place au niveau de l'UE et qui font vraiment le travail.



Philosophie & Management asbl

Compte-rendu du séminaire
« *Est-il responsable de confier le sort de notre planète
aux marchés ?* »
Arnaud van Waeyenberge

Au travers de l'établissement de ces bourses, ce marché des quota est devenu un produit financier excessivement important avec la multiplication d'intermédiaires financiers en tous genre. Cela fait que finalement les destinataires des quota qui étaient ces 12.000 entreprises ne sont presque plus qu'une goutte d'eau dans la constellation financière du marché carbone.

Intervention 11 : si je prends la douze millième et la douze mille et unième, elles font le même effort de lutte contre l'environnement, il y en une qui a des quota et qui les revend, et l'autre qui ne peut pas.

Il faut vérifier si la douze mille et unième rentre dans le champ dans l'application de la directive.

Elle n'y est pas puisqu'il n'y en a que douze mille.

Douze mille, mais cela peut évoluer. Je dis 12.000 pour que nous ayons un peu une idée.

Débat :

Et moi, je vais lobbyer pour ne pas être dans les douze mille parce qu'il y a la vente aux enchères.

Les quota gratuits, c'est bien mais vous en recevez 100 et vous polluez 120, vous devez en acheter 20.

Oui, mais si on sait que nous avons un plan de dépollution.

A ce moment là, c'est intéressant.

Dans une logique de marché, c'est une espèce de promotion pour les premiers flux en fait. Mais alors, nous allons vers le but que nous nous sommes fixés. Mais nous sommes bien d'accord que celui qui est le douze mille et unième et qui fait le même effort ne peut pas les revendre. Il y a une distorsion de concurrence entre les grandes et les petites.

La question est : comment on alloue ?

Soit par vente aux enchères, soit on fait une allocation gratuite. C'est un choix philosophique. Vous l'avez dit. Vous avez raison. Dans un cas, l'on dit en fait qu'en donnant aux entreprises, c'est dire quelque part que le gain financier leur est directement donné. Celles-ci vont utiliser ce levier financier pour développer des politiques, etc. Dans l'autre cas, cela se rapproche plus de la taxe, vu que les revenus reviennent à l'Etat qui va affecter ses recettes à peut-être des politiques environnementales ou pas.



Ils sont obligés par la directive.

Oui, mais dans une certaine mesure ; c'est assez large. En dehors de la nouvelle directive, ce sont donc deux options philosophiques différentes.

Ou bien l'on dit que c'est l'Etat qui va recevoir tout le bénéfice financier et qui va souverainement voir comment et où l'affecter. Ou bien, l'on pense que l'Etat va sûrement très mal faire cela. On va laisser plutôt laisser le bénéfice potentiel aux entreprises qui elles sauront quelles sont les bonnes décisions à prendre.

Le problème est que l'option qui consiste à donner gratuitement les quota aux entreprises – et on l'a vu tout au long des deux premières périodes du système européen – conduit à d'énormes problèmes de distorsion de concurrence.

Parce que vous aviez en plus 27 plans d'allocation différents qui, bien qu'ils soient tous fondés sur la même directive, divergeaient dans les méthodes, dans les choix, dans les timing, etc.

Ce qui faisait déjà des distorsions entre les Etats membres selon la générosité et quelque part aussi la bonne foi des Etats membres, parce que tout cela était fondé sur le protocole de vérification qui était mis en œuvre au niveau de ces mêmes Etats membres. Il y avait moyen de tricher un petit peu. Ce qui fait qu'entre les entreprises, au sein d'un même Etat membre ou au sein de l'UE, on se retrouvait parfois avec des allocations et des régimes complètement différents.

Prenons un exemple extrêmement concret :

C'est celui relatif aux fermetures ou baisses de production. Vous avez une turbine gaz vapeur qui émet un million de tonnes de Co2 par an. Puis tout d'un coup, il se fait que la demande baisse ou cette turbine est remplacée par autre chose et votre turbine tourne moins, parce qu'il y a des éoliennes. Dans les faits, vos émissions réelles passent à 500.000 par an. A la base, à la rigueur, vous le saviez. Mais sur base de vos émissions historiques, vous avez dit : c'est 1 million par an. Puis un an ou deux après l'entrée en vigueur, vous réduisez votre production de 50%. Vous prenez 500.000 quota à 20 euro la tonne.

Ou vous délocalisez. Ce qui est encore pire.

Pour l'électricité, malheureusement, ça ne marche pas.

Oui mais nous pourrions imaginer une entreprise qui déciderait de délocaliser.

Si vous délocalisez, vous fermez. Dans ce cas, c'est facile. Votre quota vous est retiré. C'est prévu.

Mais quand vous aviez des variations dans la production, la Commission européenne a dit : baisser la production, cela peut faire partie des stratégies que peuvent développer les entreprises pour baisser leurs émissions, donc nous ne touchons pas à cela. La commission ne voulait pas des modifications ex post d'allocation de sorte que le marché soit transparent.



Philosophie & Management asbl

Compte-rendu du séminaire
« *Est-il responsable de confier le sort de notre planète
aux marchés ?* »
Arnaud van Waeyenberge

Pour respecter cette condition, nous ne pouvons pas commencer à dire : vous recevez un million de quota. Mais attention parce que peut-être que dans un an ou deux, nous allons pouvoir vous changer cela. Cela risquerait de faire perdre la prévisibilité du marché. Cela, la Commission s'y oppose.

Or avec la crise économique, il a été observé que les baisses de production, il y en a eu dans énormément de secteurs avec comme résultat qu'il y a des secteurs qui ont en fait entre guillemets profité de cette manne financière destinée à soutenir un effort environnemental et qui n'a absolument pas servi à cela. De toutes façons, les émissions se sont écroulées d'elles-mêmes.

Ces sommes ont été utilisés pour payer entre autres du chômage économique.

Tout ce que vous racontez là milite en faveur d'un droit accordé à l'être humain, à l'individu.

Non, cela plaide en fait en faveur de la mise aux enchères.

Les différents types d'intermédiaires financiers.

Naissance des
intermédiaires financiers

1. Bourses spécialisées
2. Monteurs de projets Kyoto
3. Fonds d'investissement

Arnaud van Waeyenberge - Séminaire de Philosophie & Management - 2011/10

Nous assistons à un glissement d'un problème écologique vers un problème d'économie et de finance. Ce n'est pas le business d'une entreprise d'acheter ou vendre des quota. En fait il y a six bourses qui s'occupent de ce type de vente.



Philosophie & Management asbl

Compte-rendu du séminaire
« *Est-il responsable de confier le sort de notre planète
aux marchés ?* »
Arnaud van Waeyenberge

Certaines bourses ont même carrément diversifié leurs offres. Il y a aussi maintenant des futurs, des swaps. Nous voyons que ce quota est devenu un vrai produit financier en tant que tel et que chaque bourse a un peu ses spécificités. Cela fonctionne.

Il y a également différents marchés : le marché européen, le marché des MDP (le mécanisme de flexibilité) dont le prix du quota est toujours un petit peu en dessous du marché européen du carbone parce que cela demande une autorisation et un accord de l'ONU. Or c'est un risque. Est-ce que l'ONU va bien accepter ce marché ou ce projet, est-ce qu'ils rentrent bien dans les critères de Kyoto ? Ses bourses représentent maintenant une offre très diversifiée.

Il y a un deuxième intermédiaire financier qui est né et qui est très important. Ce sont les monteurs de projet Kyoto.

Vous, entreprise de taille moyenne qui êtes soumis à la directive européenne, vous aimeriez bien créer un champ d'éoliennes en Yougoslavie. Or vous n'avez pas la compétence pour cela. C'est là que les intermédiaires interviennent : venez, vous donner un peu d'argent, nous récoltons cet argent auprès de plusieurs entreprises et nous vous faisons votre champ d'éoliennes, et vous aurez un retour de quota d'ici quelques années.

Ce sont des entreprises qui ne font que cela, dont l'objet social est de monter des projets Kyoto pour obtenir des quotas. Ce marché est devenu florissant.

Troisièmement, les fonds d'investissement.

Nous y revenons, toujours eux. Ils ne voient dans la lutte contre le réchauffement climatique qu'un produit financier. Ces fonds d'investissement ont connu une évolution très intéressante.

Au départ, cela était uniquement entre les mains des gouvernements. Ces gouvernements ont dit : nous allons créer une structure financière qui va nous permettre de mettre notre argent public dans le montage de projets Kyoto. Ces fonds étaient en quelque sorte des fonds gouvernementaux.

Puis ils se sont rendus compte qu'il y avait une demande du public, des grosses sociétés. Sont alors apparus des fonds d'investissements mixtes.

Nous en sommes maintenant à une troisième génération qui sont des fonds purement privés. Vous pouvez aller sans problème chez une société d'assurance et demander d'investir dans une sicav qui fait des projets d'éoliennes au Kosovo. L'objet social de ces fonds d'investissement est juste de faire un retour sur investissement par rapport aux quotas. D'où la plus grande partie des acteurs sont aujourd'hui des financiers.

Nous sommes ainsi bien loin de ce qui a été décidé à Rio en 1992.

Facteurs de détermination des prix



Par rapport aux plans nationaux d'allocation des quotas qui avaient été trop généreux, qui n'avaient pas toujours été bien fait ou fait de bonne foi ; nous nous rendons compte que la première baisse importante qui a eu lieu en 2006 l'a été lors des premières vérifications où l'on s'est rendu compte que ces plans nationaux des quotas c'était du n'importe quoi, que les Etats avaient été beaucoup trop généreux dans le but de ne pas discriminer leurs entreprises nationales.

C'est à ce moment là que le marché s'est rendu compte qu'il y avait trop de quota, trop d'offres. Avec cette information, le marché a fait complètement descendre son prix. Tout le monde s'est mis à en vendre en même temps.

La fluctuation répond à quatre facteurs.

Premier facteur : les facteurs classiques tels que le fait qu'il fasse plus chaud, que le prix du pétrole augmente ou diminue. Tout cela fait que le cours - en fonction du prix de l'énergie qui est plus carbonivore qu'une autre - varie.

Un deuxième facteur est la bancabilité¹³.

¹³ C'est la faculté pour une entreprise de pouvoir garder ses quotas d'une période à une autre



Est-ce que de la première phase à la deuxième phase, on pouvait reporter les quotas ? Est-ce que de la deuxième à la troisième, on peut les reporter ? En posant ces questions, nous nous rendons compte que comme il n'y avait pas de bancabilité entre la première et la deuxième phase, la valeur d'un quota pouvait se rapprocher de zéro.

Puisque vous aviez un quota que vous ne pouviez plus vendre après un temps, à l'approche de l'échéance, il ne valait plus rien. Le prix s'écroulait. L'UE s'en est rendu compte et a introduit dans les directives que maintenant la bancabilité était possible entre la deuxième et la troisième phase. Ils en ont profité pour rassurer le marché en déclarant que dorénavant ce sera toujours possible ; ce qui a rendu le cours moins volatil.

Fonctionnement du marché

Facteurs de détermination du prix :

- « classiques »
- liés à la « bancabilité »
- liés à l'« allocation initiale »
- liés à la « fongibilité »



Troisième facteur : l'allocation initiale. Cela a une influence directe sur le cours. Est-ce que nous avons dû l'acheter ou est-ce qu'il est reçu gratuitement ?

Quatrième facteur : la fongibilité¹⁴

Est-ce que mon quota européen je vais pouvoir l'utiliser au niveau du marché international ? Est-ce que je vais pouvoir l'utiliser pour les MDP ? Ou en d'autres mots, est-ce que ce que j'ai sur mon marché va valoir sur d'autre ?

¹⁴ Terme juridique qui veut en fait dire l'interchangeabilité



Comme cela vaut dans les deux sens, cela veut dire aussi : est-ce que d'autres quotas vont pouvoir arriver sur mon marché européen et faire que l'offre est plus ou moins importante ? Ce marché de volatil s'est depuis quelques années relativement stabilisé entre dix et quinze euro la tonne de Co2.

Chapitre VI. Vers un marché global. ?

Nous avons actuellement une mosaïque de marché.

Il y a le marché international Kyoto qui n'est pas très développé, qui existe mais dont nous ne savons pas très bien ce qui s'y passe. Il ne fonctionne que par accoup.

Il y a le marché européen qui est le leader du marché.

Nous voyons que les Etats-Unis ont mis en place certaines initiatives.

Il y a eu une initiative fédérale. Une proposition de loi qui a été adoptée à la chambre pour créer un marché du carbone qui serait assez similaire au marché européen. Mardi dernier à Paris, Arnaud van Waeyenberge était à une conférence organisée par des américains qui arrivaient tous avec une mine très triste parce que la proposition venait d'être rejetée au sénat.

Ce qui fait que toute cette longue procédure législative n'a servi actuellement à rien car ce rejet rend impossible tout système fédéral au niveau américain. Il est possible qu'une autre proposition de loi arrive d'ici quelques mois ou quelques années, mais on est reparti pour un grand tour.

En revanche les entités fédérées, c'est-à-dire principalement la Californie, les Etats du Nord Est et aussi du Nord Ouest avec le Canada, sur une base volontaire ont essayé de mettre en place des mécanismes du marché qui fonctionnent mais qui sont vraiment encore à la marge par rapport au marché européen.

Ce n'est que quelques entreprises. Les objectifs sont assez faibles. Nous voyons qu'il y a une volonté d'un certain nombre d'Etats mais cela ne prend pas vraiment bien. Tant que cela ne sera pas établi au niveau de tout les Etats-Unis, cela restera toujours un peu à la marge. Le marché californien est celui qui est sans doute le plus au point des Etats-Unis.

Au Canada soit au niveau fédéral, soit avec un partenariat avec les Etats-Unis ils discutent un peu de la même chose ; pour l'instant rien n'est voté. Mais c'est en cours.

Le Japon a également mis en place quelque chose au niveau national, la Suisse c'est en discussion, ainsi que la Nouvelle Zélande.

Quelle est la stratégie de l'UE ?



C'est très clair. C'est marqué dans leur communication, leur livre blanc. Ils veulent étendre le système européen aux autres marchés.

Différentes expériences

1. USA:
 - initiative fédérale
 - entités fédérées
2. Canada
3. Japon
4. Suisse
5. Nouvelle Zélande

+ stratégie de l'UE → fongibilité



Arnaud Van Waeyenberge – Séminaire de Philosophie & Management – 2011/10

Ce qui se passe, c'est que dès qu'un marché est mis en place ou est sur le point d'être mis en place, ils contactent les autorités politiques pour essayer qu'il y ait cette fongibilité et cette interchangeabilité aussi pour les mécanismes de contrôle – qu'un quota européen soit équivalent à un quota canadien – afin que du marché européen on essaye d'agréger au fur et à mesure les autres marchés internationaux.

Le but est bien de faire du système européen un système global. C'est l'enjeu. Cela n'a pas encore eu un énorme succès puisqu'à ma connaissance il n'y a pas encore eu d'accord signé en tant que tel et de fongibilité autre qu'avec les MDP proposés par Kyoto.



Chapitre VII. La financiarisation de la lutte contre le réchauffement climatique est-elle souhaitable ?

Le marché de la norme

Nous pouvons penser que la finance ce n'est pas bon ou qu'au contraire c'est très bien. Soyons pragmatique.

le marché de la norme

- En théorie, le système prévoit la régulation des choix par les prix sur base d'une quantité fixe déterminée par l'autorité politique.
- En pratique, les acteurs ont les moyens de jouer sur les quantités disponibles :
 - Q disponibles en fonction des choix des **entreprises**
 - Q émis par les **Etats** : « planche à billets »
 - Q émis par les **intermédiaires financiers** dans le cadre des projets MDP (et autres produits dérivés)
 - Q en provenance d'autres **systèmes** « fongibles »
 - Q retirés du marché par les **ONGs**
- Le marché devient ainsi un mode d'arbitrage global entre les préférences des stakeholders, déterminant en dernière instance le seuil de pollution « acceptable »

Arnaud Van Waeyenberge – Séminaire de Philosophie & Management – 2011/10

Ce qui a fait l'origine du système, son succès et sa force ; c'est qu'il prévoit la régulation des choix par les prix sur base d'une quantité fixe déterminée par l'autorité politique : moins 5,2% par rapport aux émissions de 1990, moins 8% pour l'UE.

Nous avons dit que le système des quota était le meilleur parce qu'il permettait d'avoir une quantité fixe – un nombre de quota était donné – qui était redistribuée. Nous étions sûr de l'efficacité environnementale de ce système. C'était pour ça que nous n'avons pas pris un système par les prix ou par « command and control ».

Or ce qui est constaté au niveau européen c'est que les acteurs ont les moyens de jouer sur les quantités disponibles, et ce en fonction des choix des entreprises de plus ou de moins polluer. Ce choix multiplié par 12.000 va avoir une répercussion certaine.



Philosophie & Management asbl

Compte-rendu du séminaire
« *Est-il responsable de confier le sort de notre planète
aux marchés ?* »
Arnaud van Waeyenberge

Il y a aussi les quotas émis par les Etats planche à billets. C'est-à-dire des Etats qui en quelque sorte essaient de faire des plans nationaux d'allocation de quotas les plus généreux pour leurs propres entreprises. Avec comme conséquence qu'il y ait un maximum de quotas pour leurs entreprises nationales qui soient sur le marché. Ce qui n'est pas tout à fait en phase avec le système de régulation par les quantités.

Il y a aussi les quantités émises par les intermédiaires financiers dans le cadre des MDP. C'est-à-dire que ces quotas créés ex nihilo dans des pays qui ne sont pas soumis arrivent sur le marché dans des proportions de plus en plus importantes.

Cela a pris un petit peu de temps car c'est chaque fois des entreprises de longue haleine. De créer un champ d'éoliennes en Ethiopie, cela met quelques années : récolter l'argent, trouver des interlocuteurs sur place, faire venir les éoliennes, etc.

Nous voyons qu'il y a de plus en plus de quotas MDP qui ne rentrent pas en ligne de compte au départ qui arrivent et dont on ignore quelle sera la quantité finale. Des projets vont peut-être être refusés par l'ONU, d'autres vont peut-être être acceptés. C'est très indéterminé.

Aussi les quantités en provenance d'autres systèmes fongibles ; si tout à coup l'UE décide de faire une fongibilité avec la Californie, en une fois nous aurons des millions de quotas californiens qui vont arriver sur le marché européen. Tout comme des quotas européens qui vont partir là. De nouveau, les quantités deviennent totalement indéterminées.

Un dernier point est le quota retiré ou annulé du marché par les ONG : cela provient du fait que la Commission européenne a voulu donner un pouvoir aux particuliers, leur permettre d'être actifs sur le marché. Vous en tant que particulier vous pouvez demander à l'Etat belge d'être inscrit au registre des quotas, d'acheter – par exemple si vous êtes Greenpeace – 1000 quotas ; et vous pouvez demander au registre de les annuler comme nous procédons pour annuler une action. Vous pouvez retirer ainsi autant de milliers de quotas, autant de milliers de tonnes de CO₂ du système.

Arnaud van Waeyenberge a tenté l'exercice au nom de son centre de recherche. Ne fût-ce que pour un quota afin de voir comment cela fonctionne.

Il a contacté une bourse qui lui a répondu : il n'y a pas de problème, mais vous devez devenir membre de la bourse. Comment devenir membre ? Remplir un petit formulaire, rien de particulier et évidemment payer une cotisation qui pour un particulier est de 12.500 euros. Il ne l'a fait que pour une bourse, celle de Paris. Mais nous imaginons bien la barrière pour un particulier. Pour une grosse ONG, c'est probablement possible. Mais pour un particulier, nous pouvons raisonnablement nous demander qui va – avant de pouvoir éliminer un quota – payer 12.500 euros. Ce système existe dans les textes, mais n'est actuellement pas du tout efficace. Néanmoins, ce pourrait être aussi un facteur influençant.



Philosophie & Management asbl

Compte-rendu du séminaire
« *Est-il responsable de confier le sort de notre planète
aux marchés ?* »
Arnaud van Waeyenberge

En conclusion du marché européen et de cette financiarisation, nous pouvons dire que le marché devient ainsi un mode d'arbitrage entre les préférences des stakeholders déterminant en dernière instance le seuil de pollution « acceptable ».

D'un marché qui était seulement au départ un moyen, un lieu d'échanges, nous voyons qu'il s'est emparé du système et en devient l'arbitre.

C'est lui qui maintenant détermine la norme. Nous pouvons discuter ensemble si c'est bien ou si ce n'est pas bien. Mais en tous les cas, ce n'est pas ce qui était voulu au départ. Ce n'est pas là-dessus qu'il y avait eu un consensus politique. C'est un risque qui est réel puisqu'il existe. De 2012 à 2020 il risque encore de se renforcer lorsque nous voyions que le marché européen du carbone se compte maintenant en dizaine de milliards d'échanges et devient vraiment un secteur de l'économie qui est fondamental.

Intervention 12 : ce marché se complique. Il ressemble de plus en plus à un marché financier traditionnel. Est-ce qu'il y a des mécanismes en place ou prévisible qui permettrait d'éviter une dérive spéculative qui a conduit au crash boursier que nous connaissons sur les marchés traditionnels ? Est-ce qu'il y a un risque qu'il se produise avec ce marché ci ? Que peut-on faire pour l'éviter ?

En fait il n'y a pas de filet de sécurité à part la Commission Européenne qui peut éventuellement vite agir par voie de réglementations pour rajouter des quotas, ou pour être plus stricte par rapport aux plans nationaux d'allocation des quotas. C'est elle qui essaye de plus ou moins soutenir le cours.

Débat :

Je suis tout sauf un banquier expert en crise financière mais il semblerait qu'une des causes de la dernière soit une succession d'actifs transformés en passifs transformés en actifs dans un système de plus en plus complexe avec des coûts de rétroaction qui rendent le système instable. Et cela, beaucoup plus rapidement qu'une autorité de contrôle ne puisse réagir. Est-ce que vous croyiez que c'est un risque potentiel pour le système dont nous parlons?

C'est une planche à billets. Ils vont créer des quotas qui ne s'appelleront pas l'euro ou le dollar ; mais ce sera des quotas. C'est une nouvelle monnaie.

C'est un dévoiement assez similaire à celui de l'accord de Bretton woods¹⁵.

¹⁵ En 1944, les accords de Bretton Woods fixent la parité des monnaies de 44 pays de l'ONU avec le dollar comme étalon, dont le cours était lui-même établi sur une parité or fixe, rendant la spéculation sur les monnaies impossible.



Philosophie & Management asbl

Compte-rendu du séminaire
« *Est-il responsable de confier le sort de notre planète
aux marchés ?* »
Arnaud van Waeyenberge

Ce qui est étonnant c'est qu'une quantité de carbone au niveau universel, c'est une grandeur physique qui a un chiffre bien déterminé exprimé en tonnes, en kilo tonnes ou méga tonnes. Cinq ou six pourcent de ce montant là, cela donne un chiffre. Alors comment peut-on créer d'autres quota que ce chiffre là ? Puisque que nous connaissons la production de Co2 de l'année 1990, qu'elle peut être exprimé en tonnes et être multiplié par 0,6 pourcent, ce qui donne un autre chiffre. En 1990, nous avons bien pris la quantité de Co2 produite par tous les acteurs de la planète terre. Alors, comment peut-on arriver à d'autres chiffres ?

Parce que les quota ne sont qu'une représentation symbolique tout comme l'argent - or est une expression symbolique.

Vous dites quelque chose qui n'est pas tout à fait exacte à propos de la quantité prise en compte. Il n'a pas été pris cinq pourcent des émissions globales de la terre. Ce sont les pays de l'annexe un industrialisés qui sont tenus à une réduction de 5,2%. Et tous les autres pays qui sont « non annexe un » et donc dits en voie de développement - dont la Chine, l'Inde et le Brésil - peuvent continuer. C'est cette fameuse responsabilité commune mais différenciée. Il a été considéré qu'à eux, il ne pouvait pas être imposé de mettre un frein à leur développement économique pour résoudre un problème dont ils ne sont pas la cause.

Je reviens à ma remarque au début de la réunion : il faut considérer le système terre. Quand nous définissons une quantité de carbone que l'on peut envoyer dans l'atmosphère, il faut la calculer sur l'ensemble de la quantité de carbone produite par tous les acteurs de cette planète.

Constatons qu'il n'y a ni Etat mondial, ni de gouvernement mondial pour l'imposer.

Quelle place désirons-nous donner à l'économie dans nos sociétés ?

Quelle est la place du marché pour résoudre des problèmes politiques ?

En premier lieu, il faut d'abord répondre à cette question là, et puis après nous donnerons une place plus ou moins importante au marché en fonction de la réponse à cette question de philosophie politique.

Vous avez un certain nombre d'option :

Une option plus néo-libérale qui consiste à vraiment donner au marché la toute puissance avec un minimum de contrôle.

Une version plus d'Etat - providence avec l'Etat qui s'occuperait de tout. Nous rentrons plus dans une logique de taxes où l'administration devrait vérifier chacun des établissements afin d'examiner s'il ne pollue pas trop. S'il pollue, à ce moment là, il devra payer des amendes. Nous sommes plus dans une logique de policier.

Il y a une logique intermédiaire qui est celle qu'Arnaud van Waeyenberge défend qui est ce qui est appelé l'ordo – libéralisme.



Philosophie & Management asbl

Compte-rendu du séminaire
« *Est-il responsable de confier le sort de notre planète
aux marchés ?* »
Arnaud van Waeyenberge

L'ordo – libéralisme est aussi connu sous le nom de l'école de Frankfort. C'est cela qui est à la base de l'Etat allemand moderne ou de l'UE. Cela consiste à dire : laissons le marché le plus libre possible mais avec une condition ; que ce marché libre ne s' imagine qu'avec une autorité de contrôle qui vérifie que les grandes libertés économiques soient respectées : le droit de la concurrence, le fait qu'il y aie une possibilité de recours judiciaire au cas où cela se passerait mal, etc.

C'est une espèce d'entre deux qui permet de créer les conditions nécessaires à un marché libre. Mais pour que ce marché soit libre, cela demande que ses conditions soient mises en place par une autorité publique. Cette autorité publique dans ce cas ci agit un peu comme une autorité de régulateur, une autorité de contrôle.

Pour Arnaud van Waeyenberge, il semble qu'ici la seule possibilité soit que l'ONU devienne cette autorité de contrôle, qu'il soit créé une agence qui contrôlerait que ces marchés ne connaissent pas cette dérive de financiarisation, mais restent bien dans le sésail de son objectif politique premier qui est la lutte contre le réchauffement climatique. Ce n'est pas tellement idéaliste de croire cela.

L'ONU a les moyens de le faire, un consensus doit être possible.

Il faudrait beaucoup s'inspirer de cet ordo – libéralisme qui a fait ses preuves depuis maintenant cinquante ans, qui est balisé, dont nous connaissons les limites et les craintes.

Parce que, actuellement, si nous continuons comme cela, dans quelques années, cela sera vraiment un produit financier comme les autres. Que vous investissiez dans une sicav immobilière au Bangladesh ou un quota de Co2, cela sera ce système et nous aurons tout perdu. Qui se sera enrichi le plus? Ce sera de nouveau les financiers avec les mêmes effets.

Intervention 13 : pour vous qui travaillez au centre Perelman de Philosophie du Droit, quelles sont les questions philosophiques majeurs ? Dans ce que vous avez évoqué, il y a des questions liées à l'efficacité parce que la financiarisation mène en fait à une perte d'efficacité dans le combat contre le réchauffement climatique. Des discussions que nous avons eu, des questions autour de l'équité se sont posées : savoir s'il n'y avait pas des discriminations, des distorsions de concurrence, etc. Et il y avait une opposition aussi entre équité et efficacité. Il faut être pratique : vouloir être parfaitement équitable, ce n'est peut-être pas efficace ou applicable. Y a t'il d'autres éléments qui vous paraissent important ?

La question équité versus efficacité se pose à deux moments essentiels de tout le schéma.



Philosophie & Management asbl

Compte-rendu du séminaire
« *Est-il responsable de confier le sort de notre planète
aux marchés ?* »
Arnaud van Waeyenberge

Au départ, nous avons évoqué le système de « par tête d'habitant » dans le monde sur base que nous sommes tous des citoyens du monde. Ce problème climatique est un problème global. Donc chacun devrait avoir un certain nombre de tonnes, de quota. Cela paraît a priori le système le plus équitable.

C'est le système appelé « contraction and conversion » qui est déjà appliqué en partie en Angleterre qui consiste à dire : voilà la planète terre avec chacun son petit quota, et qu'éventuellement nous puissions les vendre si quelqu'un ne les utilise pas. Il y a d'abord la philosophie de départ de l'équité. Or, quel système avons-nous ?

Parce que là nous ajustons juste les systèmes des pays développés, les pays de l'OCDE. Cela fait qu'il y a toute une partie des Etats qui en porte-à-faux pose un énorme problème par rapport à cette idée d'équité. Actuellement cela n'est justifié – ce qui ne veut pas dire justifiable – que par l'efficacité. Il faut bien que nous mettions un système en place. C'est le seul que nous avons trouvé et il fonctionne.

Il y a la question de l'équité par rapport à l'allocation initiale gratuite ou par rapport à la vente aux enchères. Pour les entreprises, cela est très important. Est-ce que vous considérez que le système mis en place à Kyoto est équitable ?

Intervention 14 : il y a encore une question sur le fait qu'il faudrait donner un droit à chaque individu qui serait la meilleure façon de procéder. Nous avons cru comprendre que vous étiez contre, pourquoi ? N'y a-t-il pas là aussi un parti pris idéologique ou /et philosophique très marqué qui est individualiste? C'est de dire que la base de toutes choses, c'est l'individu. Cela pose probablement aussi là des questions d'équité parce que même si nous sommes tous en droit égaux, nous n'avons pas tous de facto les mêmes droits.

Ce que voit surtout Arnaud van Waeyenberge, c'est une analyse foucauldienne de la chose.

Si chacun a son quota et que l'Etat ou l'autorité publique – qu'importe – doit commencer à vérifier et à contrôler là où nous dépensons nos quotas et éventuellement les redistribuer, cela donne à l'autorité publique une place dans notre vie qui est énorme. Cela va vraiment faire le contrôle benthamien.

L'Etat connaîtra exactement ce que vous mangez, ce que vous buvez. Cela demande alors une place à l'autorité publique qui me paraît inquiétante. Même si elle pourrait encore se justifier dans certains Etats, mais qui pour d'autres pourrait être réellement catastrophique, ce en fonction du système politique en place. Voilà pourquoi Arnaud van Waeyenberge est contre, même si c'est séduisant a priori.



Intervention 15 : pourquoi est-ce que cela ne pourrait pas être organisé de la même façon que celle pratiquée pour l'argent ? Pour la monnaie existe une banque nationale. Il y a également des banques privées ? Chacun aurait son compte de Co2. Quant nous achetons un produit, il y aurait les euro qui seraient la voie traditionnelle et chaque produit devrait être aussi lié à des unités de Co2 correspondantes. Dans ce cas est débité de mon compte Co2 le nombre d'unités de Co2 que j'ai consommé.

Cela voudrait-il donc dire que l'Etat pour débiter ton compte, a une vision sur tout ce qu'un individu achète ? Oui, à une nuance près, c'est que l'Etat n'attend pas cela pour s'immiscer dans la vie personnelle. D'ici quelques années, nous allons avoir des outils sur nos voitures qui vont permettre à quelques personnes de savoir exactement où nous sommes à tout moment de notre vie. Notre GSM le permet déjà.

Débat :

Vous voyez aujourd'hui en Inde l'âge auquel les femmes ont des enfants, le nombre d'enfants et la pression pour avoir des enfants. Si quelque chose comme cela est ajouté, cela va être démentiel. C'est donc un risque qu'il faut certainement prévoir.

Si c'est vrai que les autorités publiques vont certainement avoir des connaissances plus intenses sur nos comportements individuels, cela nécessite que parallèlement à cela nous développons les contrôles démocratiques sur l'usage que l'autorité publique fait de ces informations.

N'oublions pas que la démocratie, c'est le citoyen qui exerce un contrôle sur ce que les mandataires font des informations dont ils disposent. Pensons entre autres aux commissions sur les informations privées qui existent déjà. Des organismes tels que ceux là doivent être parallèlement déployés de façon à ce qu'un petit nombre de mains ne puisse pas prendre possession d'informations qui permettent de dominer tout le monde.

Nous disons que nous avons une réflexion philosophique ici, or en l'occurrence il s'agit d'épistémologie, c'est-à-dire de philosophie de la science. Il faut donc également réfléchir aux paradigmes scientifiques que nous adoptons en développant ces méthodes et aux paradigmes économiques, notamment par rapport au développement de la science et entre autres de la science physique.

Je suis un grand adepte de Nicholas Georgescu-Roegen¹⁶, économiste qui a toujours été vilipendé par les économistes classiques, qui dit : cela fait trop longtemps que les économistes n'ont pas encore compris ce qu'est l'entropie, c'est-à-dire le phénomène inéluctable quoiqu'on fasse et irréversible de la destruction permanente de l'énergie matière.

¹⁶ Économiste, mathématicien et philosophe des sciences, américain d'origine roumaine. Un des plus grands penseurs de l'économie moderne.



Philosophie & Management asbl

Compte-rendu du séminaire

« *Est-il responsable de confier le sort de notre planète aux marchés ?* »

Arnaud van Waeyenberge

Cela est fondamental pour réfléchir aux mécanismes économiques qui doivent être inventés pour que ces systèmes là ne dérivent pas vers une financiarisation comme nous avons connu avec la crise de 2008.

Intervention 16 : Avant d'arriver à un côté égalitaire ou équité, il me semble ne pas avoir entendu dans votre discours si le système est efficace ou non. Est-ce que d'après vous avec toutes les études que vous faites, est-ce que vous pensez que le système est efficace ou est-ce que vous pensez qu'il faut jeter la baignoire, l'eau et le bébé en terme environnemental avec l'objectif pour lequel il a été créé ? Est-ce efficace par rapport à la réduction de Co2 ?

D'après les premiers résultats au niveau européen, nous voyons que cela va dans le bon sens.

Les crises ont probablement aidé à ce que les choses aillent dans le bon sens. Malgré les dérives de financiarisation qui dégénèrent un peu le système, ce que vous dites c'est qu'il a pris une certaine forme d'efficacité.

Par contre au niveau international, là d'après ce que j'ai lu, c'est assez alarmant. Les autres marchés hors Europe ne sont pas encore sur pied.

Nous sommes en 2010 pour une période qui va de 2008 à 2012, nous sommes donc plus qu'à mi-chemin : les marchés n'existent pas, sont balbutiant et l'ONU est en train de s'affoler en disant que cela va être la catastrophe. Les gens ne vont pas du tout respecter leurs engagements signés à Kyoto pour les pays OCDE hors UE.

Débat :

Est-ce que cela voudrait dire que ça ne peut marcher que dans un environnement où il y a un développement économique quasiment similaire dans tous les pays ?

Non parce que l'UE, quand vous regardez, c'est déjà une mosaïque de marchés. Entre la Roumanie et le Tigre Celtique à une certaine époque, cela n'avait pas grand-chose à voir. Or finalement cela fonctionne. Arnaud van Waeyenberge croit que dans des proportions raisonnables cela peut marcher avec beaucoup d'économies.

Ce que vous dites c'est que cela demande une instance internationale qui a certains pouvoirs sur l'ensemble de la planète.

En fait une Commission Européenne au niveau de la planète.

Pour avoir participé à d'autres débats de ce genre ci lors d'autres journées, nous finissons toujours par parler du prix de la nature.



Philosophie & Management asbl

Compte-rendu du séminaire

« **Est-il responsable de confier le sort de notre planète aux marchés ?** »

Arnaud van Waeyenberge

Car ceci ce n'est rien d'autres que le prix de l'air, le prix du sol, le prix de l'eau. Quel est le juste prix que nous devons donner aux éléments naturels ? Jusqu'où pouvons-nous aller consommer et détruire le bien commun ?

Pour jauger de l'équité, de l'efficacité, de tous les principes philosophiques que vous mettez en avant aujourd'hui, il faut une jauge. Dans tous ces débats, nous avons terminé sur le scoring.

Que vaut cela ? A combien devons-nous l'appliquer ? Prenons un exemple pour faire un parallèle : la pollution des sols. Combien vaut un sol pollué par rapport à un autre sol ? Quelle est la pollution ? Quelle valeur pouvons-nous lui donner ?

Et tant que n'a pas été mis une échelle dans le prix de la nature, nous ne sommes pas capable de jauger vraiment de l'équité ou / et de l'efficacité ; d'y arriver et de se dire : nous avons atteint l'objectif. Parce que comme nous l'entendons dans le débat, le système n'est pas complet. Il y a une fuite puisque nous pouvons y injecter du MDM et nous ne sommes pas sûrs que lorsque que nous poussons un MDM dans le système il n'y a pas un autre quota qui sort de l'autre côté pour garder le volume identique.

Intervention 17 : cela pose une grosse question philosophique que nous retrouvons dans d'autres débats que celui de l'environnement sur le coût de la vie. *Parce que avec le vieillissement de la population, cela pose des tas de problème pour savoir jusqu'où nous dépensons des sommes faramineuses pour maintenir en vie quelques mois, quelques années des personnes de 89 ans, 100 ans, que sais-je ?*

Nous n'avons pas besoin de cela pour se poser des questions sur l'équité ou l'efficacité d'un système. Parce qu'espérer qu'il y ait un jour le coût de la vie ou le prix de la vie qui soit déterminé, c'est arriver dans un domaine très délicat.

Mais cela, c'est encore autre chose parce que là nous parlons des hommes. Ici nous parlons des activités entropiques précisément qui ont un effet sur les éléments naturels.

Comment voulez-vous déterminer le coût de l'environnement sans référer à l'homme ?

Cela ne pose aucun problème. Toute l'économie est basée sur des normes.

La comptabilité, ce n'est jamais qu'un jeu de normes. Il y a des commissions comptables qui se penchent sur l'actualisation des normes parce que le progrès scientifique fait que les normes doivent évoluer.

Donc si l'économie est basée sur des normes, pourquoi l'environnement, l'écologie ne pourraient-ils pas être dans des normes ? Cela s'est fait il y a vingt ans avec Luc de Brabandere.

Nous avons fait un bilan environnemental d'une entreprise en Hollande. Deux années en suivant nous avons valorisé toutes les externalités négatives de cette entreprise en faisant évaluer par des scientifiques le coût de la dépollution pour



Philosophie & Management asbl

Compte-rendu du séminaire
« *Est-il responsable de confier le sort de notre planète
aux marchés ?* »
Arnaud van Waeyenberge

rendre les externalités naturellement bio - dégradables. Nous sommes arrivés à un concept de valeur ajoutée, à un concept de valeur soustraite. Et nous avons déterminé ainsi la valeur ajoutée nette de l'entreprise.

Notre plus grand problème a été de convaincre les scientifiques de nous mettre des valeurs. Pour l'eau usée de l'entreprise, ils ont été cherchés le coût dans neuf stations d'épuration différentes aux Pays-Bas. Ils ont agrégé cela et ont dégagé une norme. Ils ont été critiqués, mais le problème n'est pas là.

Les critiques permettent de faire évoluer la norme, de dégager un consensus. Le tout c'est de démarrer. Il faut mettre une première valeur, exactement comme pour les quotas. Et puis nous faisons évoluer le système en fonction des critiques et de l'avancée de la science.

Le scoring, c'est vraiment la base, le fondement du développement en vue de l'équité, de l'efficacité. Il y a des travaux sur la valeur des services environnementaux actuellement. Le dernier rapport a été rendu le 10 octobre 2010. Vous pouvez le lire sur le site www.teeb.org.

Est-ce que les systèmes que vous avez décrits partent d'une idée implicite ou explicite de scoring ?

Un des objectifs de marché de droit d'émission, c'est ce qui est appelé en anglais « pricing carbone », donner un prix au carbone.

C'est une des premières grandes avancées même si nous pouvons peut-être critiquer la manière dont le marché s'est organisé ; mais désormais l'émission d'une tonne d'équivalent Co2 dans l'atmosphère par certains acteurs coûte quelque chose et ce coût a été internalisé. Là nous avons créé une norme, nous avons créé un coût.

Intervention 18 : *par rapport à cela, et c'est une question qui se pose en droit et qui dérive très vite vers la philosophie du droit, c'est la question de savoir **comment qualifier juridiquement les droits d'émissions** ?*

Qu'est-ce que c'est comme type d'instrument juridique ? Nous avons parlé de financiarisation. En fait nous nous rendons compte que les droits d'émissions – un quota – cela n'est pas un instrument financier en tant que tel. La directive Mifid¹⁷ sur les marchés et produits financiers exclut du champ de définition des instruments financiers les quotas de Co2, mais par contre inclut les instruments sur quota comme des forward, des futurs, etc. qui sont simplement des marchés à terme.

Qu'observons-nous ? C'est qu'en fait le quota s'est développé naturellement, parce qu'à l'origine personne n'avait vraiment pensé à qualifier légalement l'instrument, sur

¹⁷ Marchés d'instruments financiers (MiFID) et services d'investissement : l'UE met entre autres en place un agrément unique pour les entreprises d'investissement afin de leur permettre de travailler dans toute l'Union avec un minimum de formalités tout en renforçant la protection des clients.



Philosophie & Management asbl

Compte-rendu du séminaire
« *Est-il responsable de confier le sort de notre planète
aux marchés ?* »
Arnaud van Waeyenberge

le mode des marchés des « commodities ». Nous vendons et nous achetons des quotas comme nous achetons et vendons du blé, de l'huile, de l'électricité ou du gaz.

La question quant à savoir si cette qualification par la pratique est pertinente peut être posée aujourd'hui dans un contexte d'émergence de différents marchés de droit d'émission : le marché Kyoto, le marché européen ; nous commençons à parler maintenant d'autres marchés possibles avec les initiatives aux Etats-Unis, en Nouvelle Zélande, en Australie, au Japon, etc. où l'on pourrait voir survenir un peu partout dans le monde des marchés de droit d'émission qui utilisent une même unité qui est la tonne de Co2 ou assimilée ou équivalente.

Si nous considérons que planter un hectare de forêt absorbe une tonne de Co2, nous pouvons très bien décider de le reconnaître dans un pays, mais pas dans un autre. Si dans un pays où cela est reconnu, un droit d'émission est émis qui vaut une tonne de Co2 et que nous sommes dans un marché fongible, nous allons nous retrouver avec un problème du pays qui ne veut pas reconnaître qu'un hectare de forêt absorbe une tonne de Co2 parce qu'ils disent que scientifiquement cela n'est pas vérifiable.

Nous sommes sur un marché de commodities où d'habitude nous disons qu'un litre d'huile de palmes, c'est un litre d'huile de palmes ; la question ne se pose pas. Or ici nous allons nous trouver sur un marché où une tonne de Co2 n'est pas spécialement équivalente à une tonne de Co2 parce que nous avons une qualité environnementale intrinsèque qui est différente.

De manière extrêmement pratique, le cas s'est présenté avec les fameux projets en Chine.

Nous avons dit que la Chine avait absorbé énormément de projets MDP. Or qu'est-ce qui se passait souvent ? Ils prenaient une vieille usine, un vieux coucou qui était quasi à l'abandon, qui ne fonctionnait quasi plus. Ils la relançaient à un niveau environnemental exécrable. Et puis ils développaient un plan de réduction des émissions qui n'étaient pas du Co2 mais des gaz encore beaucoup plus polluant – comme de l' « extra fluolite de soufre » dont une tonne vaut 13.000 tonnes de Co2, bref nous avons vraiment de gros facteurs multiplicateurs – où des gens ont fait des opérations financières extraordinaires en dégageant des quantités de CER¹⁸ pour une valeur environnementale dont on s'est rendu compte après coup qu'elle est vraiment mauvaise.

Donc le modèle commodities, qui consiste à dire que un égal un, est faux. D'où certains pensent à dire que ce serait plus logique d'évoluer vers un modèle monétaire avec des taux de change entre les quotas.

¹⁸ Ce sont des quotas MDP spécifiques pour les droits d'émissions issus des mécanismes de développement propre qui sont compatibles avec les quotas européens



Cela signifierait qu'en fonction de la qualité environnementale d'un quota, il va lui être donné un taux de change par rapport à un autre quota standard avec des taux flottants. Ce qui aurait pour effet d'inciter les Etats à n'accepter que des projets à haute valeur environnemental. Ce qui pousserait le régime vers le haut.

Intervention 19 : en essayant de comprendre l'opposition éventuelle entre ce que notre orateur a dit et ce que vous venez de développer, est-ce que vous avez l'impression que les mécanismes actuelles par tâtonnements, par erreurs mènent à une valorisation entre guillemets correcte d'une tonne de Co2 ou plutôt comme l'a dit notre orateur, nous voyions le risque qu'aujourd'hui sans un contrôle fort d'une institution internationale le système dégénère ?

Il faut clairement les deux.

Débat :

Mais je ne crois plus dans un accord international qui va nous organiser tout cela. L'approche top – down, nous pouvons l'oublier.

Nous allons avoir une approche bottom – up avec des initiatives locales qui vont s'agglomérer, mais qui idéalement devraient s'organiser autour d'une institution qui serait reconnue.

Il existe pour le moment un débat quant à savoir notamment : est –ce que ce serait la BM¹⁹ qui pourrait jouer ce rôle ? Est-ce que ce serait le FMI²⁰ ou l'OMC²¹ ?

L'OMC pourrait se sentir investie de ce rôle si nous reconnaissons qu'en fait elle dit : écoutez ce sont des produits, des marchandises comme les autres.

La BM et le FMI vont plus dire : non, c'est plus une monnaie que nous sommes en train de créer maintenant plutôt qu'une commodity. Mais la question philosophique de la qualification légale exacte et précise des droits d'émission de manière globale est une question qui se pose de manière très fondamentale si nous voulons à un moment s'accorder sur la manière dont nous allons pouvoir réglementer à très grande échelle les marchés de pouvoir d'émission.

Quelle est la différence entre l'ONU que propose notre orateur pour réglementer cela et la BM que vous proposez ?

¹⁹ Banque Mondiale

²⁰ Fonds Monétaire International

²¹ Organisation Mondiale du Commerce



Ce sont des rapports d'équilibre, des rapports de pouvoir. Et plus loin que cela encore : l'ONU n'a pas de pouvoir législatif. L'ONU n'a qu'un pouvoir par adhésion et pas de pouvoir de sanction. Si ce n'est au conseil de sécurité qui peut décider de sanctions économiques.

Intervention 20 : par rapport à notre question de base « Est-il responsable de confier au marché les erreurs du marché ? », nous sentons quand même ici des nuances, et des importantes quant à savoir si les marchés vont se réguler entre eux par échanges entre eux ou alors s'il faut vraiment une instance globale qui impose des règles à ces différents marchés pour les harmoniser, pour qu'ils fonctionnent dans l'intérêts communs.

Un encadrement est nécessaire, mais quand nous voulons faire fonctionner quelque chose à une échelle mondiale, c'est toujours un système d'adhésion. Ce sont des Etats qui acceptent de volontairement se lier entre eux et de se conformer à un certain corps de règles.

Je ne pense pas qu'un jour tout le monde va s'asseoir autour d'une table et signer un papier. Je pense qu'il y en a deux qui vont signer un papier, qu'il y a un troisième qui va venir, un quatrième, un cinquième, un sixième. Nous allons avoir une approche qui va se faire comme cela.

Et qu'au final nous aurons quelque chose de régulée.

Mais qu'il est un peu utopique de maintenant à ce stade ci – nous pouvons rêver et il est possible que cela existe – de croire que nous allons arriver à une espèce de formule globale qui va une fois pour toute déterminer comment les choses vont s'opérer même si le sommet de Copenhague est pour bientôt.

Intervention 21 : au niveau philosophique, il semble quand même qu'il y ait une contradiction fondamentale au niveau du fonctionnement de l'économie. Un marché, c'est beaucoup d'intervenants, beaucoup d'acheteurs et beaucoup de vendeurs. Or l'économie, de par la loi des frais fixes, a une tendance concentrationnaire et centralisatrice.

Nous le voyons dans tous les secteurs : pharmaceutiques pour des raisons d'IP, automobiles et sidérurgies pour des raisons d'investissement, matériaux pour des raisons de limite de la production, etc. Ici c'est un mécanisme qui va accentuer le poids des grandes entités. Cela veut dire une économie systémique, une économie moins résiliente.

Il y a cette contradiction fondamentale : l'économie, les marchés ne fonctionnent que s'il y a beaucoup d'intervenants et le système économique lui-même est centralisatrice.



Philosophie & Management asbl

Compte-rendu du séminaire
« **Est-il responsable de confier le sort de notre planète
aux marchés ?** »
Arnaud van Waeyenberge

L'autorité ce qu'elle doit faire, c'est éviter les « too big, to fail » dans le monde bancaire, c'est mettre en place des mécanismes régulatoires qui redimensionnent en permanence les secteurs économiques et éviter tous les mécanismes qui centralisent et jouent sur les rapports de force. Quand on centralise, c'est toujours les gros au détriment des petits.

Il vous faut savoir que même sur des mécanismes à toute petite portée comme les certificats verts sur le photovoltaïque qui sont des tous petits marchés – prenez le marché wallon par exemple – où il n'y a pas une énorme liquidité, il y a déjà cet effet de concentration.

Nous voyons qu'il y a des acteurs qui veulent réguler par le marché ce tout petit marché et qui concentrent entre leurs mains le mouvement des certificats, le moment de la vente, le prix. Or c'est un tout petit, mais c'est un marché qui a donné une valeur aux faisceaux lumineux qui tombent dans des panneaux. Il y a des acteurs qui s'agitent pour dominer des marchés aussi petits que ceux-là.

C'est là la complémentarité entre l'écologie et l'énergie puisque l'écologie c'est exactement l'inverse. Ce sont de grandes répartitions. C'est cet équilibre qui est à trouver. Ce sont les organes publics qui doivent veiller à cet équilibre.

Intervention 22 : *revenons un instant deux – trois étapes en arrière de la discussion sur le **juste prix à payer**. Le mécanisme tel qu'il est présenté est un mécanisme de marché, un mécanisme qui suit les voies du marché, donc dans le meilleur des cas équilibre offre et demande avec un risque de spéculation qui est dessus. Tandis que la recherche d'une jauge d'un standard de mesure sont des méthodes bien connues : analyse coût bénéfice, analyse de cycles de vie que nous pouvons monnaitariser.*

Ce sont deux choses complètement différentes. Ce sont deux mondes différents qui n'ont aucun lien entre les deux avec un risque que nous finirons par payer éventuellement la tonne de Co2 dix, vingt, cinquante fois le prix réel de ce qu'il représente au niveau traitement, ou l'inverse. Il n'y a pas de lien entre tous les efforts qui peuvent être fait pour rationaliser le coût d'une tonne de Co2 et le prix de la transaction de Co2. Cela est un danger fondamental.

Intervention 23 : *Quelques remarques : nous parlons de **Co2** comme si c'était vraiment la cause du changement climatique. Or une étude corroborée par des scientifiques nous montre que depuis déjà très longtemps il y avait déjà des quantités de Co2 puisqu'ils en ont trouvé dans les couches glacières. Deuxième remarque, le raisonnement des scientifiques étaient le suivant : voilà que l'économie qui était un peu à la dérive trouve le moyen de nouveau de commercialiser une substance ou une matière de notre planète.*



Troisième remarque, la grande pollution de notre planète naît évidemment de notre industrie, mais aussi de la pollution du sol. N'est-ce pas un problème un peu plus important à traiter que de maintenant à nouveau confier notre planète aux mains des marchés ?

Nous avons pris comme hypothèse de départ que le Co2 était quelque chose d'important et qui n'était pas à discuter.

D'autre part, nous ne pouvons pas laisser au placard un problème de réchauffement climatique au profit de la seule désertification. C'est très global.

Dire : occupons-nous d'abord des déserts et puis nous nous occuperons du carbone, c'est aussi une fausse idée. Bien entendu qu'il faut s'en occuper, sinon demain quand vous aurez 40 degrés en hiver et puis 60 degrés en été, vous allez faire rissoler la moitié de la population. A ce moment là, vous allez faire quoi ? Les déserts seront encore plus grands.

Le quota : un Objet Juridiquement Non Identifié ?

Arnaud van Waeyenberge commente la qualification juridique du quota. Dans le jargon de mon centre, nous appelons cela un OJNI ²².

Dans la mesure où effectivement je me suis livré à une petite étude de droits comparés, je me suis rendu compte qu'au niveau de l'UE, trois Etats le qualifiaient comme une marchandise, dix autres comme un service financier.

Cela n'étant pas uniquement pour le plaisir de le classer, mais cela a des effets sur les règles par rapport à l'organisation mondiale du commerce. Ce n'est pas du tout les mêmes règles qui s'appliquent à une marchandise qu'à un service financier.

Ne fusse qu'au niveau européen, une marchandise ou un service financier ce sont d'autres directives. Nous attendons donc un peu tous une décision de la cour de justice de l'UE pour qu'elle qualifie la chose. D'après de ce que j'ai pu comprendre, la Commission a décidé que dans sa prochaine directive, elle va décider de la qualification juridique du quota.

Ce qui ne sera jamais que la position de la Commission. Même mise dans la directive qui lui donnera un poids certain, il y aura toujours un juge pour dire : écoutez, cela c'est une taxe ; surtout si l'on va vers des mises aux enchères. Ce sera une taxe avec un taux flottant déterminé par le marché. En fait nous arrivons cette fois-ci à quelque chose qui pourrait rencontrer toutes les caractéristiques constitutionnelles d'une taxe. Quoique dise un législateur, ce sera une taxe.

²² *Objet Juridique Non Identifié*



Nous sommes bien conscients du problème. D'où chacun essaye avec ses propres instruments d'avancer dans la problématique. La Commission essaye de la résoudre de cette manière là. Nous ne sommes pas à l'abri qu'un juge renverse la chose, mais cela sera rendu plus difficile.

La question est posée à la cour de justice dans le cadre d'une question préjudicielle qui est posée par une cour anglaise qui a à connaître d'un litige des avionneurs américains qui contestent l'intégration du système européen dans le LIUS²³ quizzes. Ils ont notamment soulevé comme moyen que c'est contraire à la convention de Chicago, en ce sens que cela crée des taxes qui sont non - autorisées dans le cadre de la convention de Chicago et qui disent que cela équivaut à une taxe au moins dans la fraction payante des quota. Si la cour va jusque là, elle va donner une réponse à cette question.

A vous écouter, n'est-on pas dans un système en escalier ?

Nous partons de deux principes. Nous avons d'abords du bottom – up, c'est-à-dire des gens qui se mettent ensemble et qui développent un système, un marché.

Puis il y a un régulateur qui vient mettre une sorte de couche légale et du législatif qui permet de clarifier un certain nombre de principes et de mettre tout le monde un peu au même niveau ; et puis de permettre à nouveau à des acteurs de monter à un grade plus haut ; et puis à nouveau une couche législative ; autrement dit : on monte par forme d'escalier.

Ce sont des initiatives privées qui permettent d'être façonnées après par des étapes législatives.

C'est l'inverse en fait.

La tonne de Co2 n'aurait aucune valeur si le législateur n'avait pas décidé qu'elle en avait une. Nous sommes vraiment dans un jeu qui est organisé complètement par la législation. L'objet est créé, sa rareté est artificielle aussi. Car en soi, techniquement, nous pouvons, entre guillemets, produire autant de Co2 qu'on a envie. Ce sont des règles qui sont définies à l'avance.

Nous avons créé une sorte de jeu de société géant avec des règles assez complexes. Il faut voir la nouvelle directive et sa batterie de règles qui vont de pair.

Est sorti le nouveau règlement registre, il va y avoir une nouvelle décision pour les allocations gratuites, une décision particulière concernant toutes les règles pour la mise aux enchères, etc. Ce sont des textes qui sont extrêmement indigestes et volumineux, difficiles à avaler mais qui définissent les règles précises du marché et les conditions dans lesquelles ce marché existe.

²³ Lucene Index Update and Search



Philosophie & Management asbl

Compte-rendu du séminaire
« *Est-il responsable de confier le sort de notre planète
aux marchés ?* »
Arnaud van Waeyenberge

Nous ne sommes pas du tout dans un phénomène où le législateur intervient en réaction par rapport au développement d'une pratique. C'est l'inverse : le législateur intervient et une pratique se développe sauf marchés volontaires qui fleurissent un peu partout.

Y a-t'il une notion de dates de péremption pour un quota en dehors de la bancabilité parce que cela paraît tellement pervers comme système? Nous pouvons accumuler et se dire : bravo, nous avons fait moins autant de pourcents. Mais en fait il y a un résidu utilisable dans l'avenir qui a toujours sa valeur de quota.

C'est-à-dire que si tout le monde accumule, le pré va s'effondrer. C'est cela le contre poids.

Est-ce que c'est un bien patrimonial ? J'ai en tête une société qui a failli récemment être en faillite – transporteur de fonds dont la presse a abondamment parlé - à supposer qu'elle eût des quotas, le repreneur reçoit-il ses quotas ? Si c'est le cas, ses quotas sont comptablement un actif.

La question de savoir si c'est une commodity ou une monnaie ou une taxe se pose toujours ?

Dans tous les cas, cela peut rester un actif. Oui, mais pas si c'est une taxe et cela ne va pas au même endroit.

Le quota n'est pas une taxe.

Mais il semblerait que la Cour Européenne de Justice va devoir décider si oui ou non le quota est une taxe ou pas.

Le quota vendu aux enchères, nous pouvons nous demander un moment si ce n'est pas une taxe. La question peut être raisonnablement posée et débattue.

La nouveauté consisterait à activer une taxe ! D'où une question « naïve » : un marché de quota a été créé sous une communauté qui n'existe pas puisque juridiquement cela n'existe pas ?

Non, juridiquement cela existe mais nous n'arrivons pas à le déterminer. C'est un problème de classification.

Pratiquement, électroniquement, ce sont des unités de compte. Chaque quota a un code compliqué dans lequel on peut aller ; il y a une traçabilité. Ils sont dans les fameux registres dont vous avez entendu parler. Cela est chiffrable, identifiable, comptable.



Philosophie & Management asbl

Compte-rendu du séminaire
« *Est-il responsable de confier le sort de notre planète
aux marchés ?* »
Arnaud van Waeyenberge

Alors les liens avec l'OJNI ?

On crée une monnaie européenne. On met tout un système en place. A la fin la première question de savoir ce que c'est n'a pas été tranchée. Mais il n'est pas discuté le fait que ce soit un objet.

Est-ce que c'est un droit de propriété ? Les juristes se sont beaucoup acharnés sur cette question. L'objet est un actif. Mais le danger c'est qu'en appliquant les mécanismes financiers complexes des marchés traditionnels, l'actif se transforme en passif, en actif en passif avec des risques de rétroaction qui déstabilisent le système. Ce ne serait pas étonnant qu'il y ait un jour une bulle.

Un droit d'émission - c'est un peu lié à la question de la péremption – au final cela ne sert qu'à une catégorie de personnes bien spécifiques. Vous pouvez détenir à titre personnel des droits d'émission si vous avez envie de spéculer dessus à la hausse ou à la baisse, mais au final vous n'en n'aurez jamais aucune utilité sauf si vous êtes un écologiste convaincu et que vous les annulez et, qu'ainsi cela vous permet de « mieux dormir ».

Cela c'est vrai pour les matières premières aussi. On achète des tonnes de sucre. On n'imagine pas qu'on vous les montre.

Oui tout à fait. Mais cela veut dire que le quota n'est pas non plus quelque chose d'immatériel au point qu'il n'a pas d'utilité. Au final, le quota, il y a un exploitant d'installation qui va vouloir l'acquérir parce qu'il doit remettre une déclaration de ses émissions et un nombre de quota équivalent à l'autorité en fin d'année sinon il a une amende. Cela reste quand même quelque chose qui a une finalité environnementale, un but administratif, et une force libératoire vis-à-vis d'une obligation qui est imposée à certains exploitants bien réels.

Mais vous voyez, cela rejoint ma question sur la péremption. Le fait d'accumuler des vieux quota peut changer cette réalité d'utilisation de sites de quota.

C'est aussi la question de bancabilité : si une date de péremption lui est donnée, comme sa valeur est éteinte au bout d'un moment donné, le système est tué dans l'œuf.

On devrait lui mettre un intérêt négatif.



Intervention 24 : tout ceci mène à une question que nous pourrions se poser en tant qu'individu. Nous avons discuté maintenant de manière assez large du système global et sous - global qui se mettent en place ; qu'est-ce que cela peut nous inviter à faire nous en tant qu'individu ou chef d'entreprise alors que les barrières à l'entrée sont assez énormes ? Quelles actions pouvons-nous mener à notre niveau ?

Je crois quand même à la possibilité, si l'information est suffisamment transparente de donner à chacun une représentation du comportement des entreprises vis-à-vis de ces quotas de manière à pouvoir prendre entre guillemets des actions de boycott ou pas.

Pour aller dans ce sens, nous pourrions très bien exiger que dans les comptes de résultat d'une entreprise figurent les consommations de quotas, et aussi le fait qu'elles en ont acheté ou pas.

La transparence aiderait à faire mieux fonctionner ces marchés.

C'est la valeur soustraite. Est-ce que ce n'est pas déjà un peu le cas ? Le triple bottom line²⁴, c'est un peu cela.

Les allocations des entreprises sont publiques.

Mais quand une entreprise publie ses comptes, les mouvements sur les quotas doivent intervenir d'une certaine manière dans son rapport.

Les registres sont publics.

Alors il faut informer les gens pour qu'ils comprennent comment cela fonctionne de sorte qu'il n'y ait pas aussi ce rejet en disant : oh que c'est compliqué ; ce sont des marchés financiers ; Il ne faut pas faire ceci ou cela.

Cela existe maintenant depuis 2005. Il est temps que les citoyens aient connaissance de la manière dont cela fonctionne et puissent exercer un contrôle.

²⁴ Correspond à la dernière ligne du compte de résultat sur laquelle sont présentées le résultat ou la perte nettes



Intervention 25 : ce qui est intéressant pour faire le lien avec l'ensemble du cycle mené aujourd'hui sur la base des travaux de Benoît Frydman, ce qui vient d'être dit, c'est en fait dire que la régulation par l'Etat n'est plus ce qui va vraiment faire avancer les choses. C'est plutôt la co-régulation, c'est-à-dire l'interaction entre les différents acteurs dont les citoyens – consommateurs, les électeurs, les groupes de pression qui à travers leurs choix de consommation vont influencer ou créer une sorte de régulation.

Cela est à fait typique. Nous voyons qu'il y a de plus en plus de secteurs, de politiques qui sont dans cette logique co-régulatoire qui veut que l'autorité publique repose sur la société civile ou sur le secteur privé pour déterminer la norme et pour l'aider en fait dans la prise à bras le corps de la politique qu'elle met en place.

Qui paradoxalement fait de la régulation une sorte d'objet dans un marché.

Ici l'UE met des directives en place, et qu'est-ce qui se passe ? Ce sont les bourses et ses acteurs, ses intermédiaires financiers qui vont maintenant déterminer la norme. Nous sommes là complètement dans une logique de co-régulation.

Si j'ai insisté pour l'usage du mot citoyen, c'est parce que ce que vous venez de signaler diminue la possibilité du citoyen de contrôler ceux qui régulent à partir du moment où cela est entre les mains qui ne sont plus celles de la puissance publique. Il est essentiel que le citoyen individuel s'il confie une mission de régulation à un organe, fusse t'il publique ou privé, continue à pouvoir exercer son contrôle de citoyen sur la manière dont cette régulation se fait.

Il faut faire donc attention quand nous constatons le déploiement vers des régulations qui ne sont plus exercées d'une manière monopolistique par la puissance publique, mais par des aides à la puissance publique qui sont pilotés par...

Cela pose un problème de contrôle.

Ce qu'il faut dire sur le système en général c'est que c'est un « cap and trade ».

Le cap, c'est l'objectif de réduire la consommation en général et notamment de Co2. Objectif qui a été déterminé parce que nous étions dans un état de consommation X, parce que le monde se développait d'une certaine façon et que nous avons une propension à consommer énormément.

Le premier effet que nous pouvons donner au rabaissement du cap, c'est nous les consommateurs ; donc c'est la consommation. C'est-à-dire que demain nous devons consommer moins de Co2. Dans ce cas là, nous allons réduire le cap. Nous allons donner de l'attention au marché. Nous allons atteindre l'objectif de cette manière.

Sans consommation, il n'y a pas de Co2. Je vis comme un homme des bois. Je ne consomme ni ne produit de Co2.



Philosophie & Management asbl

Compte-rendu du séminaire
« *Est-il responsable de confier le sort de notre planète
aux marchés ?* »
Arnaud van Waeyenberge

Précisément le système a permis aux Etats-Unis de dire : nous laissons le citoyen continuer sans être troublé et nous achetons sur les marchés internationaux auprès d'autres Etats alors même que nous encourageons la consommation en donnant des crédits à zéro pourcent. Le système a conduit au contraire de ce qu'il ambitionnait.

Oui, mais si le citoyen américain disait demain je consomme moins ou je consomme mieux, le système est inversé.

Ce n'est pas le cas. Mais si les Etats-Unis avaient baissé de 5,2 % leurs émissions de 1990 en développant des projets qui relèvent du MDP, les transferts financiers qu'il y aurait eu dans les pays – nous pouvons nous demander s'ils auraient été exclusivement en Chine et en Inde, mais cela n'est pas un problème de principe.

C'est un problème structurel d'avoir fait relever l'Inde et la Chine via des MDP. Cela est peut-être une erreur ou à tout le moins discutable. Mais sur la période 2008–2012 les montants se seraient élevés à des centaines de milliards de dollars. Et qui dit que ces milliards auraient du être investi dans des technologies propres ? Il ne faut pas non plus tout jeter là-dedans.

Les américains quand ils ont besoin de dollars, ils font tourner la planche à billets.

Oui mais quand vous montez des éoliennes en Ethiopie, cela reste des éoliennes.

On ne vous donnera des droits d'émissions que si vous démontrez que cela permet d'éviter la construction d'une centrale au gaz.

A la différence près qu'en réalité, qu'est-ce qu'ils ont mis en place les Etats-Unis à Kyoto ? Nous nous sommes basés sur 1990. Or en 1990, il y a la chute du mur de Berlin et de l'URSS. L'URSS qui était une grande puissance polluante à l'époque s'est économiquement écroulée. Eux se retrouvaient donc avec beaucoup trop de quota. L'idée était que les Etats-Unis rachètent tout ces quota à la Russie et à l'Ukraine. Et là il n'y aurait pas eu le développement d'un seul projet plus propre. Cela aurait été juste un transfert financier où la Russie vendait aux Etats-Unis ses milliards de tonnes en trop. Là, nous aurions complètement raté l'objectif. Par contre effectivement, si cela avait été pour la Chine, l'Inde ou le Guatemala ; cela aurait été intéressant car il est clair qu'une éolienne reste une éolienne. Mais malheureusement l'idée des Etats-Unis était moins noble.

Sur le principe, l'idée n'est pas mauvaise. Dans la pratique nous avons eu ce que nous avons appelé l'air chaud russe. Nous avons parfois acheté des droits d'émissions russes mais alors il fallait les verdir.

Verdir les droits d'émissions russes, cela veut dire s'assurer que lorsque nous achetions par exemple des unités hongroises ou russes que le gouvernement hongrois ou russe allait investir cet argent dans des technologies propres.



Philosophie & Management asbl

Compte-rendu du séminaire
« *Est-il responsable de confier le sort de notre planète
aux marchés ?* »
Arnaud van Waeyenberge

Il y a eu toutes sortes de choses qui se sont faites.

Mais cela ne sont jamais que des problèmes pratiques qui ont été liés à des choix qui ont été fait. Sur le principe, il faut être conscient qu'il est loin d'être une mauvaise idée. Il ne faut pas se laisser trop vite bluffer en se disant que c'est de nouveau les marchés et les gens qui vont s'en mettre plein les poches. Ce n'est pas aussi simple que cela.

Il y a un consensus pour dire que la réaction devra venir de façon décentralisée au niveau de chacun encore faut-il que les structures économique et financières le permettent.

Quand nous disons qu'il faut faire attention aux actions que nous achetions, en fait notre argent il passe par les fonds de pension, il passe par l'épargne pension, il passe par les banquiers et nous n'avons aucune transparence ni maîtrise. Il faudrait donc que l'autorité publique favorise un retour à des structures de base.

Ce qui me rend très optimiste c'est de voir qu'il y a plus de 10% de la population hollandaise ou allemande qui sont membres de green peace, plus de 110.000 membres en Belgique. Test – achat a 300.000 membres en Belgique. Il n'y a pas un parti politique qui a cela.

Il faudrait un retour aux coopératives. Argenta a augmenté son capital avec une formule de ce type. D'autres ont hélas disparu, et ce entre autres dans la Grande Distribution. Nous pourrions revenir à cela. Mais c'est chacun de nous qui doit prendre cette initiative et les autorités publiques devraient avantager ces structures décentralisées et non pas vouloir tout contrôler comme Big Brother parce que cela ne marchera pas. Je crois que sur ça tout le monde est aussi d'accord. Il faut donc favoriser la transparence et favoriser les structures qui permettent cette transparence. Parce par exemple en allant chez Argenta ou Triodos²⁵, nous aurons peut-être plus de transparence que si nous allons dans d'autres banques.

Intervention 26 : dans tout ce que nous entendons, il y a une réflexion de fonds qui me semble être que même si nous sommes tous d'accord pour dire qu'aujourd'hui cela peut être une bonne chose même avec d'éventuels écueils de promouvoir ces marchés pour pouvoir donner un prix à l'environnement, etc. ; nous ne pouvons pas nous empêcher de penser qu'il y a eu d'autres sociétés qui ont de manière beaucoup plus naturelle et sans avoir recours aux marchés pris des mesures pour être justement moins dévastateur de l'environnement dans lequel elles évoluaient.

Là vous rentrez dans une discussion Copernicienne. Allons voir les Maya.

Là la nature avait un prix supérieur au prix de la vie elle-même puisque l'on sacrifiait des gens au soleil et à la forêt.

²⁵ Banque spécialisée dans le crédit aux secteurs culturel, social, environnemental et de la coopération au développement. Epargne et placements éthiques



Philosophie & Management asbl

Compte-rendu du séminaire

« *Est-il responsable de confier le sort de notre planète aux marchés ?* »

Arnaud van Waeyenberge

Cela touche aussi à la pensée judéo-chrétienne : l'homme est le centre de la création. Dans ces civilisations, la nature et l'homme se partageaient ce centre. Aujourd'hui – et c'est ça l'étape la plus dure à franchir – pour n'importe quel investisseur c'est de se dire que je ne suis pas le centre parce que j'ai un partenaire face à moi - comme les indiens l'avaient et comme d'autres civilisations l'ont encore - je dois partager. C'est là que vous touchez au centre du prix de la nature. Nous déplaçons le centre judéo-chrétien, c'est-à-dire l'homme, vers « nous donnons quelque chose à la nature ». Cela c'est un sacrifice pour notre société dont nous ne nous rendons pas compte de la portée.

Avec un élément nouveau qui est la finitude.

Il y a une façon complémentaire d'analyser le problème, c'est de croire que l'être humain a un pouvoir quasi divin de changer le climat. C'est Babel, c'est quelque part un manque de modestie.

Conclusion d'Arnaud van Waeyenberge

Ce que j'ai envie que vous reteniez c'est que le centre Perelman organise un cycle de conférences sur ce sujet chaque vendredi de février et mars. Je ferai suivre les invitations. Nous avons pu voir aujourd'hui les différentes facettes qui sont scientifiques, économiques, politiques, juridiques. Nous avons donc fait venir des experts de chacune de ses disciplines pour parler du même sujet et d'en voir ainsi toutes les imbrications. Même si vous ne pouvez pas y assister nous potcastons le tout sur notre site internet. Nous avons procédé ainsi car c'est un problème multi – pluri interdisciplinaire.